

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(54^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 4 novembre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. **Hommage à la mémoire de René Léeaque** (p. 5361).
2. **Souhaite de bienvenue à une délégation étrangère** (p. 5361).
3. **Questions au Gouvernement** (p. 5361).

AFFAIRE LUCHAIRE (p. 5361)

MM. Claude Labbé, André Giraud, ministre de la défense.

INCENDIE DANS UNE USINE DE PRODUITS CHIMIQUES A NANTES (p. 5362)

Mme Elisabeth Hubert, M. Alain Carignon, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement.

MENSUALISATION DES RETRAITES DES FONCTIONNAIRES (p. 5362)

MM. Jacques Godfrain, Hervé de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.

SITUATION DE L'ENTREPRISE LA CHAPELLE-DARBLAY (p. 5363)

MM. Charles Revet, Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

TAXE PROFESSIONNELLE DES ARSENAUX (p. 5364)

MM. Daniel Colin, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

INDEMNISATION DES OSTRÉICULTEURS SINISTRÉS A LA SUITE DE LA RÉCENTE TEMPÊTE (p. 5364)

MM. Jean-Marie Daillet, Ambroise Guellec, secrétaire d'Etat à la mer.

SITUATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DES ZONES DÉFAVORISÉES (p. 5365)

MM. Elie Marty, François Guillaume, ministre de l'agriculture.

DIFFICULTÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET ENDETTEMENT DES COMMUNES (p. 5366)

MM. Vincent Porelli, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

INITIATIVES DE LA FRANCE POUR LA LIBÉRATION DES OTAGES FRANÇAIS AU LIBAN (p. 5367)

MM. Guy Ducloné, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

LES AFFAIRES : L'AFFAIRE LUCHAIRE (p. 5367)

MM. Bruno Mégret, André Giraud, ministre de la défense.

AFFAIRE LUCHAIRE (p. 5368)

MM. Pierre Joxe, André Giraud, ministre de la défense.

PRIVATISATION DE L'U.A.P. (p. 5370)

MM. Jean Le Garrec, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

L'EMPLOI (p. 5371)

MM. Gérard Welzer, Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

F.R. 3 CORSE (p. 5371)

MM. Nicolas Alfonsi, André Santini, ministre délégué auprès du ministre de la culture et de la communication, chargé de la communication.

QUOTAS LAITIERS (p. 5372)

MM. Henri Nallet, François Guillaume, ministre de l'agriculture.

Suspension et reprise de la séance (p. 5373)

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE LABBÉ

4. **Rappel au règlement** (p. 5373).
MM. Bruno Gollnisch, le président.
5. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5374).

Équipement, logement, aménagement du territoire et transports (suite)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, LOGEMENT ET SERVICES COMMUNS (suite)

MM. Maurice Ligot, Jean-Claude Chupin, Jean-Philippe Lachenaud, le président, Jean Oehler, Jean Rigaud, Job Durupt, Jean Royer, René Souchon.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Jacques Peyrat, Pierre Sergent, Jean-Claude Lamant, André Fanton, suppléant M. Pierre-Rémy Houssin, Jean Ueberschlag, Charles Miossec, Jean-Jacques Barthe, Paul Mercieca, Mme Muguette Jacquaint, M. Xavier Hunault.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

6. **Ordre du jour** (p. 5388).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENTICE

DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

HOMMAGE A LA MÉMOIRE DE RENÉ LÉVESQUE

M. le président. Nous avons appris avec une profonde tristesse la disparition de René Lévesque, ancien Premier ministre du Québec.

Je serai appelé à représenter notre pays aux obsèques de celui qui fut un grand et fidèle ami de la France.

Me faisant - j'en suis certain - l'interprète de notre assemblée tout entière, je vous propose d'observer quelques instants de recueillement à la mémoire de René Lévesque. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et observent quelques instants de silence.)*

2

SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DÉLÉGATION ÉTRANGÈRE

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation parlementaire du Royaume du Maroc, conduite par M. Abderezak Rouissi, président du groupe d'amitié Maroc-France de la Chambre des représentants.

Je suis heureux de souhaiter en votre nom la bienvenue à nos collègues. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du rassemblement pour la République.

AFFAIRE LUCHAIRE

M. le président. La parole est à M. Claude Labbé.

M. Claude Labbé. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de la défense.

Monsieur le ministre, la publication du rapport Barba par un quotidien du matin met en lumière de graves errements, manquements aux règles touchant à l'exportation du matériel d'armement, constatés entre 1982 et 1985. Elle implique de lourdes responsabilités.

Indépendamment des suites judiciaires d'une procédure déjà ancienne, les députés et, au-delà, l'opinion publique tout entière, doivent savoir quels premiers enseignements vous tirez personnellement de cette affaire. Les « zones d'ombre »,

selon l'expression employée dans le rapport, qui l'entourent ne permettent pas d'aller plus loin aujourd'hui et de connaître exactement toute l'étendue de ces faits.

C'est pourquoi notre question se limitera aujourd'hui à cette double interrogation : comment a-t-il été possible d'en arriver à de tels manquements ? Quelle suite comptez-vous donner à ces comportements inadmissibles ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. André Giraud, ministre de la défense. Monsieur Labbé, dès ma prise de fonctions, connaissant notamment l'existence de l'affaire Luchaire sur laquelle, d'ailleurs, mon prédécesseur ne m'a laissé aucun dossier spécifique *(Ah ? sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*, je me suis préoccupé de faire en sorte que le ministère de la défense assume le mieux possible ses responsabilités en matière d'exportation d'armement.

Comme toujours dans les affaires délicates, il fallait d'abord s'attacher à établir la clarté des circuits de décision. Une telle clarification a été apportée à la distribution des rôles entre le cabinet du ministre et les services. Le rôle du cabinet a été ramené à ce qui doit être le sien : la liaison avec les autres cabinets ministériels, l'expression de la politique du Gouvernement auprès des services, la coordination éventuelle entre les préoccupations des états-majors et celles de la délégation générale pour l'armement.

Seuls détenteurs de la véritable compétence technique et administrative, les services, en effet, doivent être à même d'exercer une responsabilité pleine et entière dans les matières dont ils ont la charge.

En ce qui concerne la délégation générale pour l'armement, il m'a paru nécessaire de séparer les fonctions. Une délégation aux programmes et une délégation aux relations internationales ont été créées en son sein. Cette réforme a été approuvée en conseil des ministres le 7 mai 1986. La délégation aux relations internationales a reçu pour instruction de bien distinguer son rôle de celui des industriels, de façon que l'administration puisse exercer pleinement ses responsabilités de garant des lois et règlements.

Soucieux de mieux comprendre les enseignements de l'affaire Luchaire, dont j'avais du mal à rassembler les fils, j'ai demandé le 9 mai 1986 au contrôle général des armées d'établir un rapport administratif décrivant les mécanismes de l'illegalité, de façon à réunir au mieux les moyens d'empêcher le renouvellement de tels faits. Ce rapport m'a été remis le 6 juin. Il m'a conduit à remanier les procédures, mais sans jamais mettre en cause les hommes, et à demander aux fonctionnaires de rechercher surtout les moyens d'un meilleur contrôle et d'une plus grande efficacité.

Le dispositif de contrôle des exportations a été renforcé : lorsque la destination réelle d'une exportation apparaît douteuse, il est systématiquement demandé à nos ambassades de vérifier auprès des gouvernements étrangers que la demande de nos industriels correspond bien à un besoin effectif des forces armées du pays concerné. Des mesures techniques ont été prises pour empêcher le contournement des interdictions par le biais d'éventuelles réexportations et une attention plus particulière est portée périodiquement aux circuits susceptibles d'aboutir aux zones sensibles.

Des rappels individuels sont faits aux industriels qui pourraient être concernés.

Plus récemment encore, une lettre circulaire a été adressée le 20 août 1987, au moment de la rupture des relations diplomatiques, à l'ensemble des industriels concernés. Cette lettre réaffirmait, au-delà des décisions prises au cas par cas par la commission interministérielle pour l'étude des exportations des matériels de guerre, l'interdiction d'exporter des armements en Iran. Cette interdiction s'étend aux pièces de rechange et aux réparations.

En ce qui concerne les hommes, les changements intervenus ont abouti à ce que les responsables administratifs qui avaient eu à connaître des affaires visées, ou bien ont quitté l'administration, ou bien occupent des affectations différentes.

Je tiens cependant à souligner solennellement une chose : ces changements, on l'a vu, sont le résultat de plusieurs causes. Personne n'a le droit d'imaginer que l'un quelconque d'entre eux correspond à la constatation d'une complicité dans l'affaire qui est en cause.

Au-delà de ces mesures administratives, le rapport du contrôle permettait de voir qu'à l'évidence la justice ne devait pas s'arrêter. La plainte de mon prédécesseur a donc été maintenue. Il appartenait à la justice d'y donner suite, mais d'y donner suite selon ses procédures à elle, l'enquête administrative appartenant à un autre type d'études et de recherches.

Monsieur le député, les faits que je viens de rappeler permettent d'affirmer que le Gouvernement a pris avec rapidité les décisions qui s'imposaient pour que des services rénovés dans leur structure agissent avec des instructions claires et dénuées de toute ambiguïté. Cette réforme a été menée sans tapage, sans faire peser des suspensions sur quelque fonctionnaire que ce soit, mais avec le souci permanent du service public et de l'intérêt de la France.

Pour ce qui est du reste, la justice est saisie. Je pense que nous avons toute confiance dans le fonctionnement de la justice de notre pays et que notre plus élémentaire devoir est de la laisser fonctionner. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

INCENDIE DANS UNE USINE DE PRODUITS CHIMIQUES A NANTES

M. le président. La parole est à Mme Elisabeth Hubert.

Mme Elisabeth Hubert. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre chargé de l'environnement.

Le jeudi 29 octobre, le préfet de Loire-Atlantique a déclenché le plan Orsec à la suite de l'incendie d'un entrepôt d'engrais sur la zone portuaire de Nantes.

Toutes les autorités concernées se sont aussitôt regroupées, d'une part pour neutraliser avec une exemplaire efficacité les risques liés aux vapeurs nitreuses qui se sont dégagées du nuage toxique provoqué par l'incendie et, d'autre part, pour protéger les substances d'ammonitrate se trouvant à proximité du lieu du sinistre.

En outre, l'évacuation de certaines communes ayant été décidée par l'autorité préfectorale,...

M. Alain Chénard. Et Nantes ?

Mme Elisabeth Hubert. ... nous ne pouvons que nous féliciter de la solidarité intercommunale qui s'est développée à cette occasion et de la participation de tous à l'accueil des populations évacuées.

M. Alain Chénard. Et Nantes ?

Mme Elisabeth Hubert. Cependant, les risques aujourd'hui dissipés laissent place aux interrogations.

Comment de tels établissements, potentiellement dangereux pour les populations et l'environnement, peuvent-ils entreposer des substances à risques sans qu'aucune autorisation préalable ne soit réclamée ?

L'évacuation de 25 000 personnes pose inévitablement le problème de la sécurité des installations industrielles à proximité des zones urbaines. Ne devrait-on pas restreindre de telles implantations auprès des villes ?

Toutes les précautions sont-elles par ailleurs prises pour maîtriser les risques que présentent ces zones de concentration de produits dangereux aux abords des grands agglomérations ?

M. Alain Chénard. Et Roche-Maurice ?

Mme Elisabeth Hubert. La Basse-Loire, avec le terminal méthanier de Montoiré et diverses usines d'engrais, constitue une zone de risques majeurs. Ne devrait-elle pas faire l'objet d'une protection particulière ?

La célérité et l'indéniable efficacité du plan Orsec posent également le problème de la mise en place des mesures de sécurité en cas de dégénérescence de l'incident. Pouvons-nous, par exemple, envisager l'évacuation d'une ville comme Nantes ?

Je me permettrai enfin de souligner le rôle des médias lors de tels événements. Les informations qu'ils diffusent en ces occasions contribuent indéniablement à la sensibilisation du public et permettent donc d'éviter des réactions de panique. C'est ainsi qu'on ne peut que regretter que certains journaux aient privilégié l'attrait du sensationnel...

M. Alain Chénard. Hersant !

Mme Elisabeth Hubert. ... par rapport au souci de relater les faits et aient osé parlé de scènes de pillage alors qu'aucun délit de cette nature n'a été enregistré. (« Hersant ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Les derniers résultats de l'analyse de l'eau et de l'air nous confirment que tout danger est désormais écarté. Mais les 25 000 personnes hier évacuées et tous les Français nécessairement concernés par les risques inhérents à notre société industrielle souhaiteraient savoir, monsieur le ministre, si toutes les mesures sont aujourd'hui envisagées en France pour prévoir l'impossible et parer à l'imprévisible. (Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement.

M. Alain Carignon, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement. Madame le député, vous me demandez de prévoir l'impossible et de parer à l'imprévisible.

Ayons la lucidité de reconnaître que nous vivons dans une société à risques - c'est l'héritage de notre développement - et que, généralement, le risque nul n'existe pas ! Mais il faut, il est vrai, faire reculer sans cesse le danger et se donner tous les moyens possibles pour y parvenir.

C'est pourquoi le ministre de l'intérieur et moi-même avons présenté au cours de la dernière session un texte intéressant pour la première fois aux risques majeurs au titre de la prévention et à celui de la sécurité.

Son application se traduit en particulier par l'instauration d'un code d'alerte nationale, prévoit des plans d'urgence et modernise la sécurité civile qui est pour nous, le ministre de l'intérieur le rappelait récemment, une priorité. La loi insiste sur la nécessité de l'information. Sont créées par ailleurs - et ceci répond plus directement à votre question - des servitudes d'utilité publique. Demain, toute construction de site industriel à risques devra bénéficier de servitudes d'urbanisation qui empêcheront le phénomène que vous dénoncez, à savoir des constructions trop proches.

On dénombre en France 500 000 installations classées, 50 000 soumises à autorisation du préfet, dont les 330 sites Seveso et le site de Nantes, et 450 000 installations soumises à simple déclaration, catégorie fourre-tout puisqu'elle comprend les teintureries, les dépôts de ferraille, et bien d'autres activités hétéroclites. Cette nomenclature me semble obsolète et j'ai donc demandé sa refonte afin que les inspecteurs des installations classées ne s'occupent que des sites à risques.

Dans l'affaire de Nantes, un procès-verbal a été dressé et le parquet saisi. Le courage et le sang-froid des Nantais démontrent que les Français sont tout à fait réceptifs à un message insistant sur l'esprit de responsabilité. Ils apprécient la politique de transparence, de prévention et de secours que nous conduisons.

L'augmentation du budget du ministère de l'environnement adopté par l'Assemblée et l'accroissement du nombre d'inspecteurs des établissements classés que cette augmentation va entraîner prouvent que le Gouvernement prend sa part à cette politique de prévention et de sécurité. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

MENSUALISATION DES RETRAITES DES FONCTIONNAIRES

M. le président. La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué, auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.

A partir d'une loi de 1974, le Premier ministre en fonction en 1975, M. Jacques Chirac, a décidé et commencé à mettre en œuvre la mensualisation des pensions des retraités de l'Etat.

De 1981 à 1986, environ 300 000 retraités de l'Etat ont vu leur retraite mensualisée. A ce rythme, ce n'est pas avant 1997 ou 1998 que l'ensemble des pensionnés de l'Etat seraient mensualisés. Or, monsieur le ministre délégué, vous avez déclaré l'année dernière que cette mensualisation pouvait être accélérée.

Je souhaiterais donc savoir dans quelles conditions elle le sera mais je voudrais également savoir comment les jours de versement de cette retraite mensualisée pourront être rapprochés des premiers jours du mois, de manière à éviter toute difficulté de trésorerie pour les intéressés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.

M. Hervé de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan. Ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le député, c'est une loi du 30 décembre 1974 qui a prévu la mensualisation progressive du paiement des pensions des fonctionnaires retraités de l'Etat versés depuis 1915 à échéance trimestrielle.

D'avril 1975 à janvier 1981, soit en six ans, 1 100 000 retraités répartis sur 13 centres régionaux ont été progressivement mensualisés, soit en moyenne 180 000 par an. De juin 1981 à mars 1986, c'est-à-dire en cinq ans, la mensualisation a été étendue à 330 000 retraités de l'Etat, soit une moyenne d'un peu moins de 70 000 par an. Le Gouvernement, sensible aux difficultés résultant pour les retraités du paiement trimestriel des pensions, a procédé à l'achèvement du processus en trois étapes : en janvier 1987, nous avons mensualisé les 56 000 retraités du département du Nord, en y ajoutant les 32 000 retraités du Pas-de-Calais. En octobre, quelque 223 000 retraités dépendant des centres de paiement de Limoges, de Montpellier, de Nantes ont été, à leur tour, mensualisés. Enfin, une troisième et ultime étape sera effectuée en décembre au profit des 346 000 retraités dépendant des centres de Paris et de Créteil, c'est-à-dire l'ensemble des départements de la région Ile-de-France, ou dépendant du centre de Marseille, c'est-à-dire les départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

En un an, 657 000 retraités auront été ainsi mensualisés, au terme d'un processus qui a été engagé en 1975. Il s'agit d'un effort considérable puisque aussi bien le coût pour l'Etat en 1987 se sera élevé à 3,2 milliards de francs.

Vous m'avez également interrogé sur les modalités de paiement des mensualités des pensions. S'agissant des retraités d'Ile-de-France et de Provence, qui seront mensualisés à compter du 1^{er} décembre, ils percevront le 6 décembre les deux mensualités d'octobre et de novembre. Les trimestres de pension courent en effet du sixième jour du premier mois au cinquième jour du mois suivant le trimestre considéré, tandis que les mensualités courent du premier au dernier jour du mois.

La première mensualité, celle de décembre, sera donc versée le 6 janvier et la plus grande fréquence des opérations de paiement et de contraintes techniques, notamment de l'informatique, ne permettent pas d'envisager le paiement d'un mois de pension avant les premiers jours du mois. Je le regrette. L'essentiel à retenir, c'est que nous aurons en 1987 mensualisé 657 000 retraités de l'Etat, c'est-à-dire deux fois plus qu'au cours des cinq années précédentes, et que nous aurons ainsi achevé le processus de la mensualisation pour les fonctionnaires de l'Etat. Je crois, en effet, monsieur le député, que c'est un événement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

SITUATION DE L'ENTREPRISE LA CHAPELLE-DARBLAY

M. le président. La parole est à M. Charles Revet.

M. Charles Revet. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et a trait à la situation de la Chapelle-Darblay. (*Ah ! sur les bancs du groupe U.D.F. et du R.P.R.*)

Le problème de la Chapelle-Darblay a été évoqué à de très nombreuses reprises dans cette enceinte. Les péripéties de ces dernières semaines ont de nouveau suscité de graves inquiétudes, tant sur le devenir de l'entreprise elle-même qu'en ce qui concerne les personnels qu'elle emploie et les entreprises

qui ont participé à la construction sur les deux sites de Saint-Etienne-du-Rouvray et de Grand-Couronne, ou les entreprises sous-traitantes et les fournisseurs.

La Chapelle-Darblay a bénéficié d'investissements importants avec un financement provenant pour la plus grande part de fonds publics. De ce fait, vous aviez sans doute une raison supplémentaire d'examiner avec une attention toute particulière ce dossier difficile.

Vous avez, vous-même et vos services, sans céder au chantage auquel s'est livré le dernier responsable, travaillé avec acharnement à trouver la solution dont vous vouliez, dans l'esprit de la ligne de conduite que vous vous étiez fixée, qu'elle soit solide et durable : que les repreneurs soient des professionnels ayant démontré leurs compétences et leur volonté de développer le potentiel de cet outil de production et, par là même, de l'industrie du papier en France ; que la solution retenue ait l'aval des consommateurs de papier ; qu'elle préserve les intérêts des sous-traitants et fournisseurs ; qu'elle soit une solution satisfaisante pour le contribuable, compte tenu des concours financiers importants apportés par l'Etat dans cette affaire.

Après l'inquiétude renaît l'espoir, et votre démarche y est pour beaucoup.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que votre réponse contribue à rassurer celles et ceux qui, aujourd'hui encore, s'interrogent.

Pouvez-vous nous préciser dans quelles conditions se fait cette reprise ? La presse s'est fait l'écho de réductions d'emplois. Qu'en est-il ? Peut-on considérer cette solution comme satisfaisante pour l'approvisionnement en papier de la presse française ?

Par ailleurs, monsieur le ministre, et mon collègue Jean Allard comme moi-même nous vous en avons entretenu à plusieurs reprises, s'il est essentiel de préserver l'outil de travail que constitue la Chapelle-Darblay, il est tout aussi important de prendre en compte la situation des entreprises qui sont intervenues soit pour la construction de la nouvelle usine, et ce quelquefois à la demande insistante des pouvoirs publics en place à l'époque, qui mettaient en avant, et pour cause, la garantie de l'Etat, soit en tant que fournisseurs divers. Tous s'inquiètent de savoir si leurs créances seront honorées. Leur avenir dépend parfois des dispositions qui seront prises. Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, si, quelle que soit la forme juridique que revête la reprise, les créanciers percevront le complet règlement des fournitures et des travaux effectués ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, je connais l'intérêt que vous portez à la Chapelle-Darblay et je crois que, aujourd'hui, chacun peut être rassuré : la Chapelle-Darblay vivra.

M. Jean-Claude Gaudin. Cela a coûté assez cher !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Mais il est vrai que c'est une affaire... bizarre.

Assurément, le montage de 1984 n'était pas bon. C'était un montage industriel et financier sûrement fragile. Je rappelle que M. Kila a engagé un million de francs pour obtenir le contrôle d'un ensemble de sociétés qui représentent 3,4 milliards de francs d'investissements. Moi, je dis que, sans vrais actionnaires, sans fonds propres, même s'il y a beaucoup de subventions, c'est un mauvais montage, puisqu'il revient en quelque sorte à dire au contribuable : pile, je gagne, face, tu perds ! Le résultat, c'est l'impasse, un manque de confiance de l'ensemble de la communauté financière lié aux obscurités juridiques, aux incertitudes sur les besoins de financement.

Puis ce fut, vous l'avez rappelé, l'appel à l'Etat, le traditionnel chantage au dépôt de bilan prenant en otage des salariés, les fournisseurs et les sous-traitants. Nous nous sommes efforcés de trouver une solution, bien que nous n'ayons pas le contrôle de cette société, en contactant l'ensemble de la profession papetière française et internationale.

Le 26 octobre dernier, les choses se sont accélérées. Un mandataire *ad hoc*, désigné par le tribunal de commerce de Nanterre, M^e Chassagnau, à la demande de M. John Kila, nous a dit en substance : ou les pouvoirs publics prennent une décision dans les quarante-huit heures, ou l'on ira vers le dépôt de bilan.

Dans ce délai de quarante-huit heures, j'ai convoqué M. John Kila, je lui ai demandé s'il avait une solution.

Il m'a dit qu'il n'en avait pas. Je l'ai informé que nous en avions trouvé une et qu'elle passait par son départ, qu'il ne perdrait pas d'argent mais qu'il n'en gagnerait pas non plus dans la Chapelle-Darblay. Pour moi, on ne peut pas conduire une société au bord du dépôt de bilan et en sortir milliardaire après avoir demandé et obtenu 10 000 p. 100, 20 000 p. 100, 50 000 p. 100 ou 100 000 p. 100 de valorisation de ses apports ! La Chapelle-Darblay n'est pas un casino où l'on gagne aux frais des contribuables ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. René Drouin. Et l'emprunt Giscard ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Je passe sur les péripéties. M. Kila, quelques temps plus tard, m'a répondu qu'il était d'accord. En réalité, c'était une fausse sortie, mais une vraie manœuvre.

La seule façon de la déjouer, de dénouer l'imbroglio des sociétés, les maquis des contrats, était de faire appel au tribunal de commerce de Nanterre. C'est ce que nous avons fait. Le tribunal de commerce de Nanterre a accordé ce lundi le bénéfice de la location-gérance au groupe franco-québécois Pinault-Cascades. C'est donc le tribunal de Nanterre qui, grâce à ce groupe, mettra en œuvre la solution qui était la seule possible pour la Chapelle-Darblay.

M. Louis Mexandeau. Un ami de M. Chirac !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur Mexandeau, vous dites que M. Pinault a des sympathies pour M. Chirac...

M. Louis Mexandeau. Il pourra continuer à lui prêter des avions !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. ... mais M. Pinault va faire quelque chose ! Le groupe Pinault-Cascades va rembourser l'ensemble des subventions versées par votre gouvernement à la Chapelle-Darblay. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Louis Mexandeau. On va voir !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Puissent tous les « amis » de vos anciens Premiers ministres qui ont reçu des subventions faire la même chose ! (*Même mouvement.*)

M. Henri Emmanuelli. C'est scandaleux de dire cela !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. C'est une bonne solution pour la Chapelle-Darblay. Le groupe Pinault-Cascades apportera 700 millions de francs d'argent frais (*Quand ? sur plusieurs bancs du groupe socialiste*) et trois cents fois plus de fonds propres que M. John Kila, en 1984.

C'est le numéro un français du bois qui s'allie avec un groupe franco-québécois dont chacun connaît la réussite et la compétence.

C'est une bonne solution pour l'approvisionnement en papier de la presse française. C'est la raison pour laquelle cette solution a été saluée par la Société des papiers de presse français, qui accompagnera sans doute la mise en œuvre de cette solution.

M. Jean Giovannelli. On en reparlera !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. C'est également une très bonne solution pour les contribuables puisque non seulement ils ne verseront pas les 350 millions de francs de subventions que vous aviez prévus de verser, mais encore les 1 050 millions de francs précédemment accordés seront progressivement remboursés.

M. Michel Margnes. Et Suez ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Eh oui, les temps ont changé ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

TAXE PROFESSIONNELLE DES ARSENAUX

M. le président. La parole est à M. Daniel Collin.

M. Daniel Collin. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

En proposant l'introduction dans le code général des impôts d'un article 1447 bis, l'article 58 du projet de loi de finances traduit la volonté du Gouvernement de rétablir l'assujettissement des arsenaux à la taxe professionnelle.

Cependant, sa rédaction est incomplète car il n'englobe ni l'entretien ni les grosses réparations qui ne relèvent pas de la mise en œuvre opérationnelle des forces armées.

Pour une ville comme Toulon, dont l'entretien représente la quasi-totalité de l'activité de son arsenal, la perte de ressources serait considérable si la rédaction de cet article était maintenue. Ainsi l'inquiétude est grande dans les communes du département qui accueillent le plus grand arsenal de France.

Interrogé au Sénat par M. François Trucy, sénateur du Var et maire de Toulon, M. Galland, ministre chargé des collectivités locales, avait affirmé, le 11 juin 1987, que l'Etat verserait aux communes d'implantation l'intégralité de la taxe professionnelle.

Monsieur le ministre, envisagez-vous de modifier la rédaction de l'article 1447 bis du code général des impôts afin d'assurer définitivement aux collectivités locales concernées cette ressource indispensable ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, vous n'imaginez pas, j'en suis sûr, que le ministre chargé du budget puisse ne pas tenir un engagement pris par le ministre chargé des collectivités locales ! L'engagement pris par M. Galland sera donc tenu.

Comme vous le savez, la situation que vous évoquez est le résultat d'un arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 4 juillet 1986, à la suite d'un recours formé par certaines collectivités locales. Le Conseil a jugé que l'Etat n'était pas assujéti, au vu du droit existant, à la taxe professionnelle pour ses arsenaux.

Comme nous nous y étions engagés, et pour éviter que les budgets locaux concernés ne subissent un grave préjudice et un grave déséquilibre, nous avons maintenu le *statu quo* en 1987 et nous vous proposons dans le projet de loi de finances pour 1988 un article qui rétablit tout simplement la situation antérieure, c'est-à-dire qui assujéti à nouveau les arsenaux de l'Etat à la taxe professionnelle, sur des bases identiques à celles qui préexistaient à la décision du Conseil d'Etat.

Je ne veux pas trop approfondir les aspects techniques de cette mesure dont nous aurons l'occasion de reparler lorsque nous examinerons l'article 58 du projet de loi de finances, mais je ne voudrais pas non plus vous donner le sentiment que j'évade la question. Je vous précise donc que, conformément à la pratique antérieure, les opérations de fabrication ou de construction de matériels militaires seront imposables. Conformément également à la pratique antérieure, les opérations de maintenance effectuées sous commandement militaire, qui sont inhérentes au caractère opérationnel des forces armées, ne seront pas imposables. Enfin, et c'est là le sujet de votre légitime préoccupation, les travaux d'entretien et les grosses réparations qui ne relèvent pas de la mise en œuvre opérationnelle des forces armées - ce qui concerne pour l'essentiel la marine, et donc la ville de Toulon au premier chef - seront intégrés dans les bases de la taxe professionnelle.

J'espère donc vous avoir parfaitement rassuré : nous reviendrons à la situation telle qu'elle existait avant la décision du Conseil d'Etat afin que les budgets locaux ne subissent aucun préjudice. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

INDEMNISATION DES OSTRÉICULTEURS SINISTRÉS À LA SUITE DE LA RÉCENTE TEMPÊTE

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le secrétaire d'Etat à la mer, il est vrai que le Gouvernement, après l'ouragan qui a ravagé plusieurs départements de l'Ouest, a réagi avec promptitude en déclarant six départements sinistrés.

Il reste qu'en Normandie, une profession dont on parle moins que d'autres a été particulièrement frappée : celle d'ostreiculteur. On ne sait peut-être pas assez que la production d'huitres, sur la seule côte ouest du Cotentin, avait atteint l'année dernière 10 p. 100 de la production ostréicole nationale, c'est-à-dire 10 000 tonnes, et qu'un millier de familles vivaient de cette activité en plein essor depuis quelques années.

Or, en quelques heures, et à moins de deux mois des fêtes de fin d'année qui constituent naturellement une pointe de production et de distribution, environ 50 p. 100 des concessions ont été ravagées par la tempête et mises partiellement hors d'état de produire.

Monsieur le secrétaire d'Etat, quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre non seulement pour indemniser les victimes de ce sinistre, mais surtout pour aider les ostréiculteurs à reconstituer au plus tôt leur capacité de production ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la mer.

M. Ambroise Guellec, secrétaire d'Etat. Comme vous l'avez dit, monsieur le député, l'ouragan qui a ravagé l'Ouest de la France a très durement touché le département de la Manche, et plus particulièrement son ostréiculture et sa mytiliculture. Je m'en suis rendu compte en recevant les professionnels, ce matin même, pour dresser le bilan des dommages qu'ils ont subis et je confirme vos chiffres. La solidarité nationale doit s'appliquer pleinement dans ce cas, comme pour l'ensemble des dégâts qui ont été causés à ces régions.

Vous avez souligné dans votre question que deux problèmes essentiels se posent : l'indemnisation des dommages et la reconstitution des capacités de production.

Pour le premier point, la conchyliculture est prise en compte au titre du fonds de garantie des calamités agricoles : indemnités, d'une part, prêts bonifiés, d'autre part.

Sur le second point, qui est sans doute plus important encore, il est envisagé, pour aider les conchyliculteurs à retrouver leur pleine capacité de production, un dispositif d'aide directe à chaque exploitant particulièrement touché.

Je dois me rendre dans la Manche vendredi prochain, afin d'étudier avec les élus et les responsables professionnels les mesures qu'il convient de mettre en œuvre. Il importe naturellement que ces mesures soient prises très rapidement. Nous allons nous y employer. D'ores et déjà, les moyens sont prévus à cet effet.

Je pense donc que d'ici à quelques mois la capacité de production des conchyliculteurs de la Manche, mais également de l'ensemble de l'Ouest, aura été entièrement reconstituée.

Mais le principal sinistre qu'a connu cette profession au cours des dernières années a probablement été le décret du 22 mars 1983, qui avait bloqué toute évolution de ce secteur de production. Nous l'avons modifié en prenant un nouveau décret à la fin de l'année dernière. Les responsables professionnels m'ont confirmé aujourd'hui encore que ce nouveau texte permettra à la conchyliculture de reprendre sa marche en avant. *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur divers bancs du groupe du R.P.R.)*

SITUATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DES ZONES DÉFAVORISÉES

M. le président. La parole est à M. Elie Marty.

M. Elie Marty. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Le centre interprofessionnel laitier du Sud-Ouest a soumis au conseil régional un projet de convention régionale de restructuration de la production laitière, en application du décret du 21 avril 1987. L'instruction de ce dossier nous amène à proposer au bureau du conseil - vous en êtes certainement informé, monsieur le président - l'intervention financière de la région à hauteur de 2,2 millions de francs sur un programme de 8 millions de francs, durant les deux campagnes laitières 1987-1988 et 1988-1989.

Assurée de conserver 90 p. 100 des quantités de lait libérées dans la région par l'application de cette convention, l'interprofession laitière pourra poursuivre dans de meilleures conditions la restructuration engagée en 1984 selon des modalités qui pénalisent aujourd'hui l'économie régionale

bien au-delà des objectifs initiaux de réduction de la production. Plusieurs facteurs conjoncturels se sont additionnés à cette époque pour amplifier les effets de l'application des mesures communautaires : une année de référence anormalement basse, 1983, et deux années de sécheresse, 1985 et 1986, qui ont provoqué une forte chute de la production laitière. Il en est résulté, à la fin de 1986, des livraisons en baisse de 12 p. 100 par rapport à 1983 et de près de 15 p. 100 par rapport à 1982.

Le transfert à la réserve nationale de certaines quantités sous le prétexte que la collecte des entreprises laitières de la région était inférieure à la référence semble avoir conduit de façon irréversible à une référence de réduction des quotas régionaux sensiblement plus élevées que celle imposée par la réglementation communautaire, alors que les conditions climatiques plus favorables autorisent aujourd'hui un retour au niveau normal de production. Je vous demande en conséquence, monsieur le ministre, de bien vouloir procéder à un nouvel examen des possibilités de restitution à la région des références qui lui ont été abusivement retirées.

Cela intéresse au premier chef les jeunes agriculteurs, les producteurs les plus performants que la région aide largement dans la modernisation de leur exploitation...

Plusieurs députés du groupe socialiste. La question !

M. Elie Marty. ... mais aussi les agriculteurs qui se sont engagés dans cette production et qui supportent la charge des investissements réalisés à cette fin. *(La question ! La question ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Cela intéresse également l'économie régionale, qui se trouve confrontée directement aux effets de l'ouverture de la Communauté européenne aux pays ibériques. A cet égard, la production laitière et l'activité des entreprises régionales du secteur constituent en effet un atout réel, tant par la qualité et la diversité des produits mis sur le marché, et dont une part notable est exportée, que par le faible pourcentage de la production régionale qui est transformé en beurre et en poudre de lait.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je voulais vous soumettre aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, pour une réponse si possible plus brève que la question...

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Il s'agit d'un problème particulièrement compliqué, mais, comme on en a déjà tellement parlé dans cette enceinte, je crois effectivement, monsieur le président, qu'on peut être un peu plus rapide.

Depuis la campagne 1984-1985, la France dispose d'un droit à produire du lait limité par des accords communautaires que le Gouvernement est bien obligé d'appliquer.

Dans la première de vos observations, monsieur le député, vous avez déploré l'insuffisance de la référence 1983. C'est vrai qu'elle vous était préjudiciable et qu'à l'époque le Gouvernement avait décidé de ne pas accorder la compensation totale des calamités, mais de le faire uniquement à raison de 50 p. 100. Toutefois, nous avons pris des dispositions récentes afin de pouvoir désormais compenser ce handicap à hauteur de 75 p. 100. Dans la mesure de nos disponibilités, nous procéderons éventuellement à un ajustement complet.

Deuxième observation, vous indiquez que votre département a libéré des quantités supérieures aux 2 p. 100 exigés par la Communauté. C'est parfaitement exact, mais vous savez que le programme de restructuration était ouvert à tous les agriculteurs et que chacun avait droit à y accéder. C'est la raison pour laquelle vous constatez une amputation de production plus importante que dans d'autres départements. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Henri Emmanuelli. C'est vrai pour toute l'Aquitaine !

M. le ministre de l'agriculture. Pour faire face à ce handicap, nous avons décidé, en premier lieu, de ne pas faire remonter à la réserve nationale de 20 p. 100 les quantités libérées par les nouveaux programmes nationaux. Deuxièmement, le programme départemental que vous envisagez aura la possibilité de ne faire remonter à la réserve nationale que 10 p. 100 et non pas 20 p. 100 des quantités que vous dégagez par votre restructuration départementale. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Enfin, en ce qui concerne la nécessité de restituer aux laiteries les références laitières prélevées au début de la campagne 1986-1987 sur les quantités libérées par le programme de cessation d'activités, je vous indique que j'ai décidé de répondre à votre demande. Sur les 25 000 tonnes ainsi prélevées sur certaines régions, nous avons déjà pu restituer 10 000 tonnes sur la réserve nationale dégagée par le programme de restructuration. Nous compléterons ce contingent pour atteindre les 25 000 tonnes prélevées à une époque où ces régions, et notamment la vôtre, avaient une production moindre du fait de la sécheresse. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

DIFFICULTÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET ENDETTEMENT DES COMMUNES

M. le président. La parole est à M. Vincent Porelli.

M. Vincent Porelli. Monsieur le ministre chargé du budget, au moment où les contribuables locaux reçoivent des feuilles d'impôt sans cesse plus lourdes, la situation financière des communes devient insupportable. L'Etat, responsable du chômage et des désordres économiques et financiers qui secouent le pays, transforme les communes en relais de sa politique d'austérité. Les fermetures d'usines et les diminutions de taxe professionnelle imposées par les gouvernements successifs se traduisent par une augmentation de la taxe d'habitation et des impôts fonciers. La charge des emprunts, effectués notamment auprès du nouveau Crédit local de France, accable les communes, et leur endettement, qui fait étrangement penser à celui des pays sous-développés, est tel que le poids du remboursement des intérêts est supérieur au montant du capital emprunté.

D'autres choix sont pourtant possibles, ceux que les communistes proposent et que je résumerai dans trois questions précises que je vais maintenant vous poser.

Premièrement, quand allez-vous faire droit à la protestation des maires de France en supprimant l'augmentation insensée de la cotisation des communes à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales ?

Deuxièmement, quand allez-vous confier à un organisme financier public et réellement démocratique la mission d'aider effectivement les communes en leur prêtant à long terme et à des taux qui soient proches de celui de l'inflation, par opposition au taux d'au moins 10 p. 100 auquel les communes doivent aujourd'hui emprunter pour leurs équipements ?

Enfin, troisième et dernière question, quand allez-vous réformer la taxe d'habitation et l'impôt foncier en intégrant dans leur calcul le revenu des personnes physiques ? Il faut décider tout de suite, comme vous le demandent les députés communistes, de dégrever de 600 francs sur la taxe d'habitation les contribuables exonérés de l'impôt sur le revenu. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement. J'ai bien entendu, monsieur le président, votre appel à la brièveté et il me faut choisir : ou bien répondre en détail à la question floue qui vient de m'être posée et qui met en cause la totalité des relations entre l'Etat et les collectivités locales ; ou bien essayer d'aller à l'essentiel.

J'essaierai donc d'aller à l'essentiel en indiquant d'abord à M. Porelli que le tableau qu'il vient de brosser n'est pas conforme à la vérité. La vérité, c'est le Gouvernement a accompli, au profit des collectivités locales, un effort sans précédent au cours des années passées. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* Je m'efforcerai de le démontrer, même au milieu des vociférations, à partir de deux séries de chiffres.

En 1983, 1984 et 1985, la dotation globale de fonctionnement a toujours évolué moins vite que les prix.

M. Jean Proveux. Ce n'est pas vrai !

M. Joseph Franceschi. C'est faux !

M. le ministre chargé du budget. Ces séries de chiffres sont absolument incontestables !

En 1986, 1987 et 1988, pour trois années consécutives, la dotation globale de fonctionnement et l'ensemble des concours de l'Etat aux collectivités locales auront augmenté plus vite que l'inflation. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* Je me bornerai à citer les chiffres de l'année 1988 ; un peu plus de 5 p. 100 pour l'ensemble des concours de l'Etat aux collectivités locales, alors que l'inflation prévisionnelle est de 2,5 p. 100, c'est-à-dire une progression deux fois plus rapide que l'inflation.

Plusieurs députés du groupe socialiste. N'importe quoi !

M. le ministre chargé du budget. J'entends dire sur les bancs du groupe socialiste que les chiffres que je viens de citer, c'est « n'importe quoi ».

Plusieurs députés du groupe socialiste. Oui ! Tout à fait !

M. le ministre chargé du budget. Chacun appréciera la valeur de l'argument !

S'agissant en second lieu de la contribution des collectivités locales en tant qu'employeurs à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, je rappelle que la situation dans laquelle nous nous trouvons n'est que l'héritage des décisions prises entre 1981 et 1985 *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste)*, qui ont abouti à spolier cette caisse de plusieurs milliards de francs et à compromettre ainsi l'équilibre du régime de retraite. *(Nouvelles protestations sur les mêmes bancs. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Joseph Franceschi. C'est trop facile !

M. le ministre chargé du budget. Alors, monsieur Porelli, nous sommes face à cette réalité. Nous allons essayer de la gérer du mieux possible et je peux vous annoncer qu'en 1988 le relèvement des cotisations sera sensiblement inférieur à ce qui avait été prévu en 1987. C'est un point que j'ai déjà évoqué ici même en réponse à une question de M. Royer et que nous traiterons de nouveau au Sénat lors de l'examen du budget des collectivités locales.

Vous avez, en troisième lieu, évoqué les conditions d'emprunt des collectivités locales en alléguant que les prêts consentis par le Crédit local de France seraient assortis de taux prohibitifs. Laissez-moi vous dire que ce nouvel organisme ayant été mis en place il y a moins de quinze jours, il n'y a bien sûr aucune différence entre les conditions de financement qu'il consent et celles que consentait l'établissement auquel il a succédé.

Avec la réforme du Crédit local de France, nous avons voulu adapter à la réalité et aux exigences d'un fonctionnement souple et efficace le statut d'une institution qui est le premier prêteur de France aux collectivités locales et le deuxième emprunteur sur le marché obligatoire.

Enfin, monsieur Porelli, vous me demandez quand le Gouvernement envisage de réformer la taxe d'habitation. Je serais tenté de dire - mais je sens déjà une certaine vivacité, pour ne pas dire une certaine exaspération sur les bancs du groupe qui était, il y a peu, associé avec vous pour conduire les affaires de la France, et je ne voudrais pas déclencher de polémique -, je serais donc très enclin à vous répondre : Mais cette réforme de la taxe d'habitation que vous avez promise avant 1981, que ne l'avez-vous faite entre 1981 et 1985 ? *(Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. René Drouin. Et vous, qu'attendez-vous pour la faire ?

M. le ministre chargé du budget. Vous avez beaucoup promis et vous avez fort peu tenu en la matière !

Pour notre part, en matière de fiscalité locale, nous avons déjà bien avancé.

M. René Drouin. On n'a rien vu !

M. le ministre chargé du budget. Nous avons engagé les premiers éléments d'une réforme de la taxe professionnelle, laquelle sera poursuivie dès que nous disposerons des conclusions de la commission Ballayer.

Le projet de loi de finances vous propose une nouvelle disposition relative au foncier non bâti et nous avons également annoncé que la révision des bases des impôts locaux serait l'occasion, dans les années qui viennent, d'une réflexion approfondie.

Je crois en tout cas que nul n'est fondé à dire - et ce sera ma conclusion, monsieur le député - que ce Gouvernement n'a pas mené une politique d'ouverture et de responsabilité vis-à-vis des collectivités locales. Les chiffres que j'ai donnés en commençant suffisent à le prouver. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

INITIATIVES DE LA FRANCE POUR LA LIBERATION DES OTAGES FRANÇAIS AU LIBAN

M. le président. La parole est à M. Guy Ducloné.

M. Guy Ducloné. « Marcel Carton, Marcel Fontaine, Jean-Paul Kaufmann, Jean-Louis Normandin et Roger Aucque n'ont toujours pas été libérés. » Chaque jour, au début de ses bulletins d'information, Antenne 2 répète cette phrase, et c'est bien. Mais est-ce suffisant ? N'en résulte-t-il pas une certaine accoutumance ? Le Gouvernement est-il conscient que ce rappel multiquotidien s'adresse aussi à lui ?

Ces questions sont d'autant plus utiles qu'il y a deux semaines, M. le ministre des affaires étrangères, après son voyage à Damas, a déclaré à un hebdomadaire à propos des otages : « Que ce soit bien clair, je n'ai rien négocié, je n'ai rien proposé. » Comment ne pas ressentir au moins de l'amertume devant cette déclaration ? Il a ajouté : « La France ne sera pas l'otage des otages. » C'est alors de la colère que l'on éprouve devant un tel amalgame.

Non ! Il n'est pas indigne d'un Etat, dans le respect de ses intérêts nationaux, de ne rien négliger pour sauver des vies humaines. En tout cas, ne pas le faire pour sauver ses ressortissants n'est pas digne d'une grande nation. *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Maurice Jeandon. Vous êtes mal placé !

M. Jean-Pierre Roux. Parlez-nous des goulags !

M. le président. Laissons parler M. Ducloné, le temps passe !

M. Guy Ducloné. Ne trouvez-vous pas terrible cette phrase récente de Jean-Paul Kaufmann : « Vous ne voulez plus être un interlocuteur pour eux, alors vous avez cessé d'être pour nous un rempart. »

Monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les ministres, la France doit tout faire pour sauver les otages. Quelles initiatives avez-vous prises et lesquelles comptez-vous prendre pour obtenir rapidement leur libération et, dans cette attente, obtenir l'amélioration de leurs conditions de détention ? Que comptez-vous faire pour briser le silence qui s'abat sur eux ? Etes-vous prêts, comme les députés communistes l'ont demandé à plusieurs reprises dans cette enceinte, à informer régulièrement le Parlement des démarches entreprises en vue de leur libération ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jean Ueberschlag. Pas vous, monsieur Ducloné !

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Bernard Reimond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je vous remercie de me donner l'occasion d'évoquer l'action continue menée par le Gouvernement pour tenter d'obtenir la libération de nos otages au Liban.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises, le Gouvernement s'est, dès sa prise de fonctions, préoccupé de déterminer les actions qui pouvaient avoir le plus de chances de permettre la libération de nos compatriotes, dont certains étaient détenus depuis environ un an à l'époque.

M. Henri Emmanuelli. Et avant le 16 mars ?

M. le ministre des affaires étrangères. Nous avons fixé avant tout quelques règles fondamentales : d'abord, le recours à des contacts avec des Etats susceptibles de jouer un rôle efficace, en utilisant à cette fin des émissaires officiels ; ensuite, le refus de tout marchandage ou compromission pouvant remettre en cause notre politique dans la région, compte

tenu en particulier de nos engagements vis-à-vis des Etats de cette région ; enfin, la discrétion, condition indispensable de l'efficacité de toute action de ce type, avec pour corollaire le maintien d'un contact régulier et confiant avec les familles des Français détenus.

En respectant ces règles, le Gouvernement a pu obtenir, entre juin et décembre 1986, la libération de cinq de nos dix compatriotes détenus. Il est vrai que, depuis plusieurs mois, aucune nouvelle libération n'est intervenue. Chacun a présent à l'esprit les principales raisons qui sont à l'origine de cet état de choses. Il s'agit des conséquences de « l'Irangate » qui a entraîné un raidissement de la part de nos interlocuteurs iraniens et des tentatives de pression et d'intimidation inacceptables, de la part de l'Iran à l'égard de la France, auxquelles nous avons naturellement refusé de céder.

Cela dit, monsieur le député, nous n'avons jamais relâché nos efforts. Nous avons, au contraire, gardé tous les contacts, tenu noués tous les fils que nous avons avec tous les interlocuteurs crédibles qui peuvent jouer un rôle utile. J'ai, en particulier, eu des conversations au sujet des otages avec les responsables syriens lors de ma récente visite à Damas. Pour le reste, chacun comprendra que je ne puisse être plus précis.

Sachez en tout cas que le Gouvernement n'exclut aucune possibilité, si elle lui paraît réaliste, et qu'il continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir la libération la plus rapide possible des Français détenus au Liban. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Nous en venons à la question du groupe Front national [R.N.]

LES AFFAIRES : L'AFFAIRE LUCHAIRE

M. le président. La parole est à M. Bruno Mégret.

M. Bruno Mégret. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Qu'il est triste, mes chers collègues, le spectacle que vous offrez aujourd'hui au pays. Au lieu de confronter vos idées et vos projets, vous sortez des affaires comme les joueurs de ping-pong se renvoient la balle. L'affaire Pasqua-Chalier répond à l'affaire Nucci. *(Exclamations sur divers bancs.)*

M. Jean-Claude Dalbos. Il n'y a pas d'affaire Pasqua !

M. Bruno Mégret. L'affaire Prouteau fait suite à l'affaire Chalandon. Maintenant, l'affaire Luchaire vient couronner le triste palmarès de cette bien triste partie ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. Patrick Devadjen. Et l'affaire Lambert ?

M. Bruno Mégret. Triste classe politique que celle que vous incarnez, car, pour les affaires, il n'y a pas chez vous la volonté de savoir ! Il y a entre vous une complicité pour occulter les choses et les attaques croisées auxquelles nous avons assisté tout à l'heure sont des attaques à fleurets bien mouchetés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

Rien de comparable en tout cas avec le tintamarre formidable organisé au cours des semaines écoulées contre Jean-Marie Le Pen et notre groupe parlementaire.

Plusieurs députés du groupe Front national (R.N.). Eh oui !

M. Bruno Mégret. Est-ce bien normal, car, - je pose la question aux Français - qu'est-ce qui est le plus grave pour la démocratie...

M. Arthur Dehaine et M. Charles Miossec. Vous !

M. Bruno Mégret. ... un mot volontairement mal interprété *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe socialiste)* prononcé par Jean-Marie Le Pen lors d'une émission de radio, ou le détournement de fonds publics organisé par un ministre en fonctions ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

Qu'est-ce qui est le plus grave pour la démocratie...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Vous !

M. Bruno Mégret. ... une action des députés du groupe Front national organisée dans le cadre du règlement pour dénoncer l'absentéisme parlementaire *(Vives exclamations sur divers bancs)* ou la livraison occulte, sous couvert des plus

hautes autorités de l'Etat, d'armes françaises aux ennemis de la France ? (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])

Monsieur Noir, n'avez-vous donc pas d'états d'âme aujourd'hui ? Monsieur Malhuret, n'avez-vous donc rien à dire sur le « côté cour » des socialistes ? Et vous, mesdames et messieurs de la gauche, qui vous prétendez les défenseurs du tiers monde et des opprimés, qu'avez-vous à dire lorsque l'un d'entre vous détourne l'argent de la nation destiné aux pays déshérités d'Afrique pour financer des opérations personnelles ? (Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Henri Emmanuelli. Et M. de Chambrun ?

M. Bruno Mégret. Au nom de quoi prétendez-vous, après tout cela, nous faire la morale ? Vous vous affirmez comme les partisans de la paix et les défenseurs des intérêts français, mais vous organisez des ventes d'armes occultes pour financer votre parti. (Protestation sur les bancs du groupe socialiste.) Est-ce parce qu'il s'y opposait que l'ingénieur général Audran a perdu la vie ? (Murmures.) Comment osez-vous vous ériger en censeurs contre nous ?

M. Jacques Méhéeu. Qu'en pense Olivier d'Ormesson ?

M. Bruno Mégret. Avec cette accumulation d'affaires, les Français vont comprendre. Contre nous, on monte de toutes pièces de fausses affaires alors que les vraies affaires, les affaires sonnantes et rébuchantes, c'est au parti socialiste et dans la coalition gouvernementale qu'on le trouve. (Applaudissements sur les bancs du Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et socialistes.)

C'est vrai que nous sommes isolés sur la scène politique ; mais, ce sont des « affaires » que nous sommes isolés.

Face à cette situation exécrationnelle, monsieur le Premier ministre, mes questions sont les suivantes : allez-vous tout mettre en œuvre pour faire la justice sur l'affaire Luchaire et sur la mort du général Audran ? Allez-vous autoriser votre majorité à voter la constitution d'une commission d'enquête parlementaire ? Allez-vous enfin permettre le vote d'une loi sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.])

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. André Giraud, ministre de la défense. Elle est triste, votre question, monsieur le député. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.])

M. Philippe Auberger. Il n'y avait pas de question !

M. le ministre de la défense. Elle est d'autant plus triste qu'elle ne constitue qu'un commentaire démagogique dans lequel vous avez fait une salade d'opérations qui n'ont rien à voir les unes avec les autres. Je dois exprimer mon indignation devant le fait que vous avez mêlé à cette affaire le nom du général Audran.

M. Jean-Marie Le Pen. Ce n'est pas à vous que l'on a posé la question !

M. le ministre de la défense. Qu'est-ce qui vous donne le droit de mêler sa mort à cette affaire ? (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.])

M. Gérard Froulet. Parce que nous le savons !

M. le ministre de la défense. Il est facile de décrier la démocratie. Ainsi que chacun le sait, elle peut-être le plus mauvais régime, à part tous les autres ; seulement, c'est peut-être celui que vous ne voulez pas. (Vives protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

En tout cas il permet aux débats de se dérouler et la vérité sera faite. On ne vous a pas attendu pour cela !

M. Jean-Marie Le Pen. Votre réponse est scandaleuse !

M. Dominique Cheboche. C'est une honte !

M. le ministre de la défense. Je n'ai pas grand-chose à ajouter, monsieur le député, sinon que ce genre de question, à mon avis, n'a pas de place dans le Parlement. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

ments sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe socialiste. - Vives exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.])

M. Bruno Gollinich. Pas plus, sans doute, que dans la presse qui est à vos ordres !

M. Bruno Mégret. Et les complices applaudissent ensemble !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

AFFAIRE LUCHAIRE

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe.

M. Bruno Gollinich. Les complices !

M. le président. M. Pierre Joxe a seul la parole.

M. Pierre Joxe. Votre ministre de la défense, monsieur le Premier ministre, a tout à l'heure, et je l'en remercie, contribué à dégonfler l'incroyable campagne lancée, il y a quelques jours, contre le parti socialiste. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.])

M. Bruno Gollinich. Et voilà !

M. Pierre Joxe. J'approuve un certain nombre des propos qu'il vient de tenir.

M. Jean-Claude Martinez. Bien sûr !

Un député du groupe Front national [R.N.] Condamnez le Front national à la place du parti socialiste !

M. Pierre Joxe. Je pense cependant qu'il faut aller un peu plus loin aujourd'hui.

En effet, à l'occasion d'une fraude découverte, alors que j'appartenais avec lui au gouvernement, M. Quilès a porté plainte, après avoir déclenché une enquête administrative en décembre 1985. Vous avez bien sûr disposé du dossier transmis au Parquet.

Deux ans après, c'est-à-dire il y a quelques jours, l'opinion française a été abasourdie par une campagne qui voulait accuser le parti socialiste d'avoir tiré bénéfice de ventes d'armes à l'Iran et même de la vente des explosifs qui avaient servi à des attentats sanglants à Paris. Cela était énorme, tellement énorme que cela a commencé à se dégonfler tout seul. (Non ! non ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Avant hier, on ne parlait plus de ces explosifs et pour cause ! Hier, on apprenait que rien ne prouvait que le parti socialiste était mêlé à tout cela, et pour cause !

M. Jean-Claude Dalbos. Attendons !

M. Maurice Jeandon. Ce n'est pas nous qui jugeons.

M. Pierre Joxe. Aujourd'hui, on peut lire dans *Le Figaro* - et pourquoi *Le Figaro* ? - la reproduction d'un document classé « secret défense »...

M. Emmanuel Aubert. Non, « confidentiel défense » !

M. Pierre Joxe. ... et refusé au juge d'instruction.

Cela me conduit, monsieur le Premier ministre, à vous poser quelques questions précises.

Premièrement, pouvez-vous et voulez-vous authentifier ce document publié dans la presse ? S'agit-il bien de votre rapport ? En l'authentifiant, pouvez-vous authentifier, en particulier, le passage où il est écrit : « Aucune somme n'a été versée... au parti socialiste... » ce qui est la vérité ?

Deuxièmement, est-il exact, comme cela figure à la page 4 du *Figaro*, que ce rapport secret comprend neuf pages d'annexes ? Dans l'affirmative ces annexes peuvent-elles être, elles aussi, publiées ?

M. Jean-Claude Dalbos. Bientôt !

M. Pierre Joxe. Troisièmement, si ces annexes ne peuvent pas être publiées, si elles doivent rester couvertes par le secret défense, pouvez-vous publier au moins celle qui donne la liste des personnes entendues par le contrôleur général des armées ?

M. Emmanuel Aubert. Vous la connaissez donc !

M. Pierre Joxe. Nombreux seraient les journalistes à l'avoir lue !

Quatrièmement, même si vous ne pouvez pas publier cette annexe, pouvez-vous au moins nous dire s'il est exact que certaines personnes citées dans le rapport n'ont pas été entendues par le contrôleur ?

M. Jacques Féron. Cela viendra !

M. Pierre Joxe. Cinquièmement, si vous pensez comme nous que justice doit être faite, allez-vous permettre enfin au juge d'instruction d'utiliser ce rapport qui est à présent presque totalement public mais qui, pour le juge, est toujours classé « secret défense » ?

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. « Confidential défense » !

M. Pierre Joxe. Sixièmement, si vous avez l'intention de lever le secret défense...

De nombreux députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. « Confidential défense » !

M. Pierre Joxe. ...aujourd'hui ou demain, puis-je vous demander pour quelle raison vous ne l'avez pas fait plus tôt, alors que vous avez ce document depuis juin 1986 ?

M. Charles Mioasac. M. Mitterrand l'avait aussi !

M. Pierre Joxe. Septièmement, enfin, est-il exact que, malgré les mesures de réorganisation que vous avez prises dans votre ministère et que vous nous avez décrites de façon précise et minutieuse, un trafic d'armes ait eu lieu récemment, comme l'affirme *La Presse de la Manche*, et que des explosifs aient été adressés à l'Iran depuis Cherbourg en décembre dernier ? (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean Ueberschlag. C'est la meilleure !

M. Pierre Joxe. Telles sont, monsieur le Premier ministre, les questions au sujet desquelles nous aimerions obtenir des réponses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Jacques Bompard. Que va-t-il dire ?

M. André Giraud, ministre de la défense. Monsieur le député, vous souhaitez que nous allions un peu plus loin.

M. Jean-Claude Dalbos. Allons-y !

M. le ministre de la défense. Eh bien, nous allons aller un peu plus loin ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Claude Dalbos. Bravo !

M. le ministre de la défense. Je vais d'ailleurs immédiatement vous indiquer, pour vous satisfaire, que le document auquel vous faites allusion est déclassifié. (*Nouveaux applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jacques Mehée. Enfin !

M. le ministre de la défense. Permettez-moi cependant de revenir un peu sur le sujet.

Le rapport en question avait en effet été classé « confidentiel défense ».

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Et non pas « secret défense » !

M. le ministre de la défense. Cette mention, la troisième dans l'ordre décroissant après « très secret » et « secret défense » est réservée aux « informations qui ne présentent pas en elles-mêmes un caractère secret mais dont la connaissance, la réunion ou l'exploitation peuvent conduire à la divulgation d'un secret intéressant la défense nationale et la sûreté de l'Etat ».

M. Arthur Dehaine. Quelle leçon !

M. le ministre de la défense. Il appartient à chaque ministre de définir, pour le département dont il a la charge, les critères et les modalités de la protection des informations « secret défense » et « confidentiel défense ».

La sortie d'un document avant déclassification est inadmissible.

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre de la défense. C'est pourquoi j'ai réagi lorsque la publication d'informations dans un hebdomadaire, les 16 et 23 janvier 1987, dont vous ne me parlez pas, monsieur le député, a laissé penser que ce rapport avait été entre les mains de la presse. J'ai aussitôt demandé, le 26 janvier, une enquête à la direction de la protection et de la sécurité de défense.

Ses conclusions, qui m'ont été remises le 2 février, ne m'ont pas permis d'identifier une faute ou une imprudence dans mes services. Dans le cas contraire, je n'aurais pas hésité, comme je l'ai fait dans d'autres cas et encore tout récemment, vous le savez, à prendre les sanctions qui s'imposent. Sur ce genre de dossiers, ma position est nette et ne varie pas : toute divulgation est totalement inacceptable du point de vue du respect des règles de l'Etat.

M. Françoise Loncle. Actuellement, il n'y a que ça !

M. le ministre de la défense. Mais ce n'est pas tout : elle l'est particulièrement quand il s'agit d'un document écrit dans une optique strictement administrative et dont l'auteur, aussi bien que ceux avec qui il s'est entretenu, pouvait s'estimer à bon droit couvert par le secret.

M. Françoise Loncle. C'est une vraie passoire !

M. le ministre de la défense. Je n'ai cessé de dire mon sentiment à ce point de vue et il est sans appel.

Mais si le contenu de ce document n'avait pas à être divulgué, il n'était pas anormal que le juge chargé d'instruire la plainte en connaisse l'existence.

La justice était saisie d'une plainte de mon prédécesseur depuis le 13 mars 1986. (*Exclamations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) J'ai exposé tout à l'heure pour quelles raisons j'avais maintenu cette plainte. Cette plainte était à l'instruction.

Le 14 octobre dernier, le juge d'instruction m'a adressé une demande écrite et formelle de transmission du rapport, qui a été satisfaite dès le 15 octobre. Le juge d'instruction a alors évoqué, dans une correspondance du 23 octobre, la possibilité de déclassification. Celle-ci, je le rappelle, est un acte grave qui appartient, en ce qui concerne les actes classés « confidentiel-défense », au sein du ministère de la défense, au seul ministre ou à l'autorité émettrice. Cette déclassification totale ne me paraissait pas dès l'abord indispensable et j'en ai informé le juge par lettre du 30 octobre. Ce dernier m'ayant fait savoir, par lettre du 3 novembre, c'est-à-dire hier, « qu'il ne lui paraissait pas possible pour la conduite d'une information, et les droits de la défense, de procéder à une exploitation judiciaire sans déclassification totale », j'ai estimé ne pas pouvoir m'opposer à sa demande et le lui ai fait savoir.

Ainsi, cessera en outre la situation née de ces nouvelles et récentes divulgations que vous dénoncez, mais devra cesser aussi la diversion qui consiste à focaliser l'attention sur ces fuites alors que ne subsiste que le fond. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Les faits paraissent graves, extrêmement graves (*Oui ! sur les bancs du groupe U.D.F. et du R.P.R.*), suffisamment graves pour ne pas chercher à les masquer, ni à occulter le fonctionnement de la justice.

M. Henri Emmanuelli. Il fallait demander la publication !

M. le ministre de la défense. Je considère que ce rapport est maintenant entre les mains du juge et de lui seul. Il ne m'appartient pas d'infirmier ou de confirmer ce qu'il contient.

Du moins, puis-je insister sur un élément qui me paraît important. Il s'agit d'une enquête de caractère administratif, cherchant à y voir clair non d'abord pour sanctionner, mais surtout pour réformer. C'est ce à quoi les fonctionnaires qui l'ont menée ainsi que moi-même avons voué nos efforts, peu soucieux de polémiques qui paraissent largement hors du sujet.

M. Lionel Joepin. Mais les polémiques ont lieu !

M. Henri Emmanuelli. Polémiques annoncées par le Premier ministre !

M. le ministre de la défense. Responsable du bon fonctionnement des institutions administratives de la défense, j'ai fait et je ferai de mon mieux ce qui est nécessaire pour l'assurer. Si certains cherchaient à faire endosser par des fonctionnaires - comme cela s'est déjà produit - la responsabilité

d'actes répréhensibles qui leur auraient été prescrits, je m'attacherais à leur donner les moyens de rétablir les faits. (*Très bien ! et vifs applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Au-delà de cette remise en ordre administrative, les faits évoqués dans le rapport du contrôle intéressent l'autorité judiciaire et elle seule. Ce rapport est désormais une pièce de son dossier, une pièce seulement, et non sa conclusion. Mais la justice passera, monsieur le député,...

M. Alain Calmat. Espérons !

M. Lionel Jospin. Elle ne mettra pas en cause le parti socialiste !

M. le ministre de la défense. ... et j'espère que vous serez d'accord avec moi pour approuver à l'avance le jugement qu'elle portera. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

PRIVATISATION DE L'U.A.P.

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le ministre d'Etat, la Bourse a connu des journées noires. Les places financières n'ont pas retrouvé la stabilité. De plus, le mouvement s'est déplacé vers la spéculation monétaire. Nous connaissons les raisons internationales de ces graves dérèglements...

M. Etienne Pinte. Il n'y a pas longtemps !

M. Jean Le Garrec. ... mais cela n'enlève pour autant rien à vos propres responsabilités.

Vous avez fragilisé le marché financier et le marché sanctionné durement votre politique. Les chiffres comparatifs depuis 1986 des différentes places internationales sont significatifs.

Nul ne peut se réjouir de cette situation, mes chers collègues, mais le Gouvernement a l'obligation de la clarté, notamment dans le domaine des privatisations où la situation paraît singulièrement confuse. D'où, monsieur le ministre d'Etat, quatre questions précises que je vous pose.

Première question : qui a acheté les nouveaux titres mis en vente ces dernières semaines ? Les membres des noyaux durs, qui ont ainsi profité du désarroi des petits porteurs pour accroître leur pouvoir, ou bien les investisseurs institutionnels - heureusement, ils ne sont pas encore tous privatisés ! -, ce qui revient ainsi à une renationalisation clandestine ?

Deuxième question : vous avez annoncé hier la reprise de la cotation de Suez pour le 9 novembre, et le paiement en deux fois sur un an des titres Suez. Pensez-vous que cette mesure puisse constituer un élément qui favorise le retour à la confiance ? C'est une innovation pour le moins hardie que la vente à crédit sur un marché au comptant !

Troisième question : qui va payer les frais de cette opération ? Les contribuables, par l'intermédiaire du budget de l'Etat !

M. Arnaud Loperq. Le P.S. !

M. Jean Le Garrec. Quatrième question : la privatisation de Suez a été engagée dans des conditions maladroites - c'est le moins qu'on puisse dire - alors que la Bourse, déjà médiocre, se préparait à baisser. Vous avez ainsi entraîné des centaines de milliers d'épargnants dans une opération incertaine, aléatoire et dangereuse. Ne serait-il pas temps, monsieur le ministre d'Etat, d'être raisonnable, de faire la clarté et d'annoncer l'arrêt définitif de votre programme de privatisations, particulièrement pour la compagnie d'assurance U.A.P. ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, qui peut encore prendre au sérieux l'argument que nous venons d'entendre une nouvelle fois selon lequel la politique de privatisation aurait fragilisé la Bourse de Paris, mais aussi celle de New York, celle de Tokyo, celle de Hong-kong, celle de Londres ou celle de Francfort ? (*Applaudissement sur les bancs des groupes du*

R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) Cela relève évidemment de la plaisanterie, d'une bien triste plaisanterie !

M. Maurice Jeandon. Très bien !

M. Joseph Franceschi et M. Jean-Pierre Michel. Triste surtout pour les petits porteurs !

M. André Leignel. Vous allez être recalé si vous continuez !

M. le ministre chargé du budget. Je ne sais pas, monsieur le député, si vous êtes prêt à entendre les réponses aux questions que vous m'avez posées ; je vous les donnerai malgré tout.

M. André Fanton. Ils connaissent la réponse, mais font semblant de ne pas comprendre !

M. le ministre chargé du budget. Je vous confirme qu'à aucun moment le ministre des finances n'a demandé aux compagnies d'assurance, ni d'ailleurs à aucun autre institutionnel, d'intervenir sur le marché boursier. Il en ira demain comme il en va aujourd'hui.

M. André Leignel. Vous racontez n'importe quoi !

M. le ministre chargé du budget. Nous avons, depuis le début, adopté dans ces affaires de privatisation, une démarche pragmatique, en tenant compte exclusivement de l'état du marché. Nous avons accéléré lorsque le marché le permettait, nous ralentissons lorsque l'état du marché ne permet pas de poursuivre la politique au même rythme. C'est la raison pour laquelle je vous confirme que les privatisations prévues, à savoir celle de Matra d'abord, celle de l'U.A.P. ensuite, auront bien lieu, dès que l'état du marché financier français et des bourses mondiales le permettra. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Pour ce qui concerne l'Union des assurances de Paris, cette privatisation est nécessaire.

Les trois grandes compagnies françaises sont les trois premiers actionnaires français. Il va de soi que si elles n'étaient pas privatisées, la mainmise de l'Etat resterait totale sur un immense empire industriel et financier. On comprend ainsi la hargne avec laquelle certains veulent s'opposer à la privatisation de l'U.A.P.

Dans aucun de nos principaux partenaires, membres de la Communauté économique européenne, des compagnies d'assurance n'appartiennent à la puissance publique. Nous serions les seuls à nous singulariser tristement dans cette affaire.

M. Henri Emmanuelli. Tristement depuis de Gaulle !

M. le ministre chargé du budget. Je le confirme, la politique de privatisation sera poursuivie parce qu'elle est indispensable pour l'économie et pour les entreprises françaises.

M. René Béguet. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. Tout ce que je viens de dire est parfaitement connu depuis quinze jours à trois semaines. Dès lors pourquoi cette insistance à revenir de manière inlassable sur les mêmes questions ?

Vous avez été témoins, mesdames, messieurs les députés, depuis quelques semaines, d'une opération que je ne peux qualifier que d'opération de pyromane pour essayer de mettre le feu aux poudres et de provoquer la panique parmi les épargnants français.

Un député du groupe socialiste. Vous êtes expert !

M. le ministre chargé du budget. Cette opération a échoué. Maintenant, la tactique change. Nous avons droit à une opération rideau de fumée pour essayer de masquer, derrière des questions auxquelles nous avons depuis longtemps répondu, les réalités de l'économie française.

Je ne saurais trop vous conseiller, monsieur le député, de vous plonger...

M. Alain Calmat. C'est vous qui plongez !

M. le ministre chargé du budget. ... dans la dernière note de conjoncture de l'I.N.S.E.E., qui démontre, chiffres à l'appui, que, s'agissant des prix, de l'investissement, de la croissance, au cours des derniers mois de l'année 1987 et des premiers mois de l'année 1988, l'économie française n'a cessé, comme l'a dit le Premier ministre, d'améliorer ses performances.

M. Michel Margnes et M. Henri Emmanuelli. C'est faux !

M. le ministre chargé du budget. Voilà la réalité. L'économie française est sur la voie du redressement grâce à la politique que nous avons conduite depuis un an et demi. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Gérard Welzer.

M. Gérard Welzer. Monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, les stages prévus au nombre de 150 000 pour les chômeurs de longue durée, stages de trois à quatre mois, et de 90 000 pour les jeunes, stages de six mois, joueront un grand rôle pour expliquer l'évolution favorable du chômage à la fin de 1987 et probablement en début de 1988 si, comme on peut le penser, la campagne des stages 1988 est concentrée sur la période électorale. Inversement, leur abandon vraisemblable, pour des raisons budgétaires, après les élections devrait entraîner alors une forte hausse du chômage dans la seconde partie de l'année 1988.

Mes chers collègues, cette analyse de caractère pré-électorale du budget de M. Séguin et des conséquences en termes d'explosion du chômage qu'elle comporte pour après mai 1988 n'est pas extraite, comme vous pourriez le croire, d'une intervention d'un parlementaire socialiste lors de l'examen du budget des affaires sociales, mais elle figure à la page 44 d'un rapport tout à fait officiel demandé par M. d'Ornano, au nom de la commission des finances, en vue d'éclaircir « les perspectives à moyen terme de l'économie française ».

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Très bien !

M. Gérard Welzer. Il est vrai que ce rapport est particulièrement éclairant sur les manipulations que M. le ministre des affaires sociales met en place en vue de présenter un vrai faux bilan des chiffres du chômage. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plutôt que de fuir le débat en vous en prenant à votre pré-décesseur qui, vous oubliez de le dire, vous avait laissé des crédits tels que vous avez reporté plus de 600 millions de crédits de 1986 sur 1987,...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. Gérard Welzer. ... nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous répondiez à une question simple et précise : combien de stages pourront encore être financés après mai prochain, et jusqu'à la fin de l'année, sur les crédits de 1988 ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, chacun a été témoin que, lundi et mardi, au cours de la discussion budgétaire - on m'a rapporté que ces observations avaient même eu quelque écho au cours de la conférence des présidents - le groupe socialiste estimait que je m'exprimais trop sur le problème de l'emploi.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Trop mal !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. J'en ai trop parlé lundi, j'en ai trop parlé mardi. Voilà qu'on me demande d'en reparler mercredi. Comprenne qui pourra ! *(Sourires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. André Fanton. M. Welzer n'était pas là !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il est, monsieur le député, une réalité incontournable même si elle ne vous réjouit guère : le chômage a baissé.

Mme Marie Jacq. En 1985 aussi !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Le chômage a baissé au mois d'avril. Le chômage a baissé au mois de juin. Le chômage a baissé au mois de juillet. Le chômage a baissé au mois de septembre. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Michel Desbarre. Il va remonter en 1988 !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. A cet égard, les statistiques de l'A.N.P.E. sont indiscutables. Le seul reproche que leur fait l'I.N.S.E.E. est précisément d'exagérer le nombre des demandeurs d'emploi réels.

Je suis mieux placé que quiconque pour savoir que rien en cette matière n'est jamais définitivement acquis. Aussi l'effort sera-t-il poursuivi.

M. Jean Proveau. Avec quels moyens ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Aucun gouvernement, aucune majorité n'ont jamais fait autant dans la lutte contre le chômage que ce gouvernement et que cette majorité ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Il est vrai que ce gouvernement et que cette majorité n'ont jamais refusé à la lutte contre le chômage les moyens financiers nécessaires.

M. René Drouin. Personne n'y croit plus !

M. Jean Proveau. Et l'autorisation administrative de licenciement ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Et il en sera demain comme aujourd'hui !

Mais, monsieur le député, dois-je comprendre par votre question que vous cherchez à préparer l'opinion à l'idée que, dans le cas très hypothétique de votre retour au pouvoir,...

M. Alain Chenard. On y pense !

M. Henri Bouvet. Jamais !

M. Jean Bardet. On est vacciné !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... votre effort ne serait pas à la mesure du nôtre ? Je vous en donne acte, car personnellement je n'en ai jamais douté ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Les Français non plus n'en ont jamais douté. Ils ont eu cinq années pour en faire la douloureuse expérience. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

F.R.3 CORSE

M. le président. La parole est à M. Nicolas Alfonsi.

M. Nicolas Alfonsi. Pour avoir critiqué récemment le non-respect du pluralisme de F.R.3 Corse à l'occasion d'une émission sur la violence, je n'en suis que plus à l'aise pour vous interroger, monsieur le Premier ministre, sur le transfert de cette station à Marseille.

Il est vain de vouloir réduire la portée de cette décision au seul souci de donner à la majorité - même si cette préoccupation ne lui est pas étrangère - la maîtrise d'une station régionale supplémentaire.

En vérité, on ne peut trouver la cause de cette décision que dans la volonté, au demeurant fort louable, de réduire l'influence de l'organisation terroriste dans les médias corsés.

Pour autant cette mesure administrative peut-elle tenir lieu de politique ?

Mes chers collègues, je ne peux que me répéter : c'est parce qu'aucune réponse ne lui a été apportée jusqu'à ce jour que ce problème nous interpelle.

La Constitution affirme le principe intangible de l'unité nationale. La liberté de la presse constitue un principe fondamental du droit des libertés publiques.

Comment concilier le respect de ces deux principes alors que la loi du 10 janvier 1936 est d'une vacuité totale et inadaptée à la communication de masse ?

Aujourd'hui, la société civile, à travers ses supports médiatiques, constitue le meilleur prestataire de service d'une organisation portant atteinte à l'unité de la nation.

A travers le « canal officiel » de l'organisation terroriste, des mécanismes souvent pervers s'installent.

Un député du groupe U.D.F. La question !

M. Nicolas Alfonsi. Selon l'occurrence, celle-ci pourra revendiquer ou démentir : dialogue étrange qui n'oblige que la société civile et ruine la démocratie qui vit des situations

surréalistes. Ainsi, tel reportage dans le maquis interdit sur F.R. 3 par le préfet de police passera le lendemain, saluons ces subtilités médiatiques, en « off » sur Antenne 2.

Soucieux dans ces temps troublés pour elle de ne pas surcharger la C.N.C.L. de questions qui la dépassent (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), je ne peux, monsieur le Premier ministre, que m'adresser à vous !

Le transfert à Marseille, avec la brutalité des licenciements qui l'accompagnent et qui appelleraient des observations d'une autre nature, est-il à la mesure du problème posé ?

S'il est, comme on le dit, provisoire, comment gérer dans l'avenir la situation que j'ai évoquée ?

Voici trois ans, M. le ministre de l'intérieur, alors sénateur, à la suite d'une mission sur les médias en Corse, invitait, à la page 30 du rapport n° 385 du Sénat, le Gouvernement socialiste à prendre de nombreuses initiatives, en particulier la révision de la loi de 1936.

Faut-il que la situation soit complexe pour que le Gouvernement y ait lui aussi aujourd'hui renoncé ?

Il reste un vide juridique à combler. L'expédient marshallais ne saurait, dans sa précarité, y pourvoir !

Dans un domaine où tout souci polémique doit être exclu, dans la recherche de la conciliation nécessaire entre l'autorité de l'Etat et le respect des libertés, pouvez-vous, monsieur le Premier ministre, au-delà de ce déplorable transfert, préciser à l'Assemblée la doctrine du Gouvernement, si tant est qu'il en ait une ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*).

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de la culture et de la communication, chargé de la communication. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. François Loncle. Il n'a pas mis son imperméable !

M. André Santini, ministre délégué auprès du ministre de la culture et de la communication, chargé de la communication. Monsieur le député et, permettez-moi de le dire, cher compatriote, j'ai été sensible, comme l'ensemble du Gouvernement, au caractère responsable de vos propos et je crois que la discussion du budget de la communication, qui va intervenir vendredi, permettra d'apporter quelques éléments de réponse sur la façon dont le Gouvernement respecte et anime la liberté de la presse.

M. François Loncle. Tu parles ! On va s'amuser. Il nous faudrait trois jours !

M. le ministre chargé de la communication. En ce qui concerne les faits précis que vous avez relatés, le conseil d'administration de F.R. 3 a effectivement décidé le 29 octobre 1987 de diffuser le journal de F.R. 3 Corse à partir de Marseille.

Un député du groupe socialiste. Quel aveu !

M. le ministre chargé de la communication. Plus précisément, la société a décidé de continuer à faire assurer par F.R. 3 Corse les activités de reportage et de production. La diffusion des programmes régionaux destinés à la Corse sera effectuée à partir de Marseille ainsi que la présentation des journaux télévisés. Cette décision a été prise par le conseil d'administration d'une société nationale de programmes, et ce n'est pas un membre du Gouvernement qui s'immiscera dans les décisions prises par F.R. 3 (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*).

M. François Loncle. Arrêtez, vous êtes ridicule ! Vous êtes un imposteur !

M. le ministre chargé de la communication. ... ou qui portera un jugement.

Cela étant dit, je voudrais apporter deux précisions.

Premièrement, cette mesure, comme l'a indiqué le président de F.R. 3, et vous l'avez souligné, est prise à titre temporaire.

Un député du groupe socialiste. Pendant combien de temps ?

M. le ministre chargé de la communication. Quand la situation qui a conduit à cette décision aura changé, alors, mais alors seulement, une modification pourra à nouveau être apportée.

Deuxièmement, ma mission en tant que ministre délégué chargé de la communication est double : assurer, d'une part, la continuité du service public en Corse et, d'autre part, la protection des journalistes. Ni l'un ni l'autre de ces devoirs n'étaient effectifs en Corse.

Le 21 avril, M. Michel Sotti, directeur de la station, a été enlevé par deux inconnus se réclamant du F.L.N.C. Deux mois plus tard, le docteur Lafay a été assassiné à la sortie d'un débat à F.R. 3. Les 16 et 17 octobre, la station a été obligée de diffuser un reportage sur le F.L.N.C....

Un député du groupe socialiste. L'ex-F.L.N.C. !

M. le ministre chargé de la communication. ... - je vous rappelle qu'il s'agit d'une ligue dissoute - à la suite de graves menaces à l'encontre de plusieurs journalistes.

Dans une démocratie, cette situation n'est pas admissible.

M. François Loncle. Que fait la police ?

M. le ministre chargé de la communication. Quand la continuité du service public ne peut être assurée que dans un climat de provocation permanente, alors quelque chose qui se rapproche du terrorisme est en train de se produire.

Quand des journalistes doivent payer par des enlèvements et des menaces de mort la conscience qu'ils ont de leur travail, quand leur dignité est à ce point atteinte, alors c'est le terrorisme, la loi de la peur et des armes, la dictature qui prend la relève de la démocratie.

La décision prise par le conseil d'administration était donc la seule issue possible. Même si je n'ai pas à la juger, je peux vous dire qu'à mon poste, je protégerai les journalistes dans l'exercice de leurs fonctions, et je ferai assurer la continuité du service public.

Quant à ceux - mais vous n'en êtes pas, monsieur le député - qui cherchent à récupérer politiquement ce dossier, c'est un mauvais procès qu'ils font au Gouvernement. En le plaçant, ils se placent, qu'ils en soient informés, aux côtés de ceux qui menacent les journalistes et qui déstabilisent l'information. Ils font le jeu, ce qui est encore plus grave, de mouvements voulant porter atteinte par la violence à l'unité de notre pays.

Tel est le témoignage d'amitié et de confiance que François Léotard et moi-même, tous deux Corses,...

M. François Loncle. Ridicule !

M. le ministre chargé de la communication. ... voulons adresser, au nom du Gouvernement, à nos compatriotes qui ont tant donné pour la France et pour la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Loncle. Ils n'ont pas besoin de vous !

QUOTAS LAITIERS

M. le président. La parole est à M. Henri Nallet.

M. Henri Nallet. Monsieur le ministre de l'agriculture, je crois que les producteurs de lait commencent à s'impatienter. (*Eh oui ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Ils sont déçus de votre propre gestion des quotas laitiers et ils le font savoir par des manifestations dans la rue.

M. André Fenton. En tout cas, ils ne sont pas impatients de vous revoir !

M. Henri Nallet. Ils étaient 2 000 à Montauban, 2 000 à Annemasse, 3 000 à Poitiers, 7 000 à Agen, 3 000 à Clermont-Ferrand, 4 000 à Aurillac la semaine dernière. Cela commence à faire beaucoup de monde, monsieur le ministre, et si les choses continuent je crois qu'ils ne vont pas tarder à vous brûler en effigie, comme ils l'ont fait pour certains de vos prédécesseurs. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Je crois donc, monsieur le ministre de l'agriculture, que vous êtes un ministre en voie de normalisation. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela devrait vous aider à répondre simplement et clairement aux questions que les producteurs de lait se posent et vous posent.

Premièrement, est-il vrai, monsieur le ministre, qu'à la suite de vos propres décisions chaque producteur de lait qui, cette année, va dépasser sa quantité de référence devra acquitter

une pénalité de 2,14 francs par litre de lait supplémentaire produit, alors même que sa laiterie ne sera pas en dépassement ? Pourquoi avoir été toute souple à la gestion des pénalités ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. André Fanton. Vous êtes formidable !

M. Henri Nallet. Deuxième question : est-il vrai que vous ayez retiré définitivement aux régions frappées par la sécheresse les quantités qu'elles n'avaient pu produire pendant deux années consécutives ? Il s'agit de Poitou-Charentes, de Midi-Pyrénées, de l'Aquitaine, de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Allez-vous leur rendre enfin ces quantités après les manifestations qui viennent d'avoir lieu ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Henri Nallet. Troisième question : est-il vrai, monsieur le ministre, que vous vous apprêtiez, alors que Bruxelles ne nous demande rien, à infliger 45 millions de francs de pénalités totalement nationales à 3 000 producteurs dont 2 000 sont situés dans les départements de l'Ouest qui viennent d'être frappés par l'ouragan ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, quatrième question, allez-vous vous décider à défendre à Bruxelles la proposition faite l'an dernier par les socialistes et désormais soutenue par Michel Debatisse...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. Henri Nallet. ... de transformer le système des quotas en la garantie d'un minimum de production accordé à chaque producteur, le reste, comme il est normal, étant laissé aux aléas du marché et au dynamisme des entreprises ?

Voilà quatre questions simples. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Fanton. C'est l'hôpital qui se moque de la charité !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, je comprends parfaitement que vous vous inquiétiez des conséquences d'une politique que vous avez été appelé à mettre en œuvre en 1984. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Vous êtes l'un des principaux responsables de la politique des quotas. (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Il est bien dommage que vous vous inquiétiez aujourd'hui seulement du sort de ceux que vous avez pénalisés en ne tenant pas compte du sinistre qu'ils ont subi lors de l'année de référence en 1983.

M. François Loncle. Guignol !

M. le ministre de l'agriculture. Il est bien dommage que vous ne vous soyez pas inquiété assez tôt (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) du sort de tous ceux qui vivent en zone de montagne et pour lesquels, monsieur Nallet, vous n'avez pas demandé à la Communauté des quantités supplémentaires afin qu'ils ne supportent pas les conséquences de la politique que vous avez mise en œuvre. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. le ministre de l'agriculture. Il est bien dommage, monsieur Nallet, que vous ne vous soyez pas préoccupé de ces petits agriculteurs que vous prétendez défendre et qui, eux aussi, sont aujourd'hui victimes, comme les autres, de la politique décidée en 1984. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Guy-Michel Chauveau et M. Augustin Bonrepaux. La réponse !

M. le ministre de l'agriculture. Le Gouvernement d'aujourd'hui a fait ce que vous n'avez pas fait. (*Vives interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*) Il a obtenu de Bruxelles que les livraisons directes vers les laiteries soient portées à 140 000 tonnes, la répartition étant faite en accord avec les organisations professionnelles, à raison de 50 p. 100 pour les zones de montagne qui pourtant ne représentent qu'à peine 10 p. 100 de la production nationale.

M. Alain Colruet. La réponse !

M. le ministre de l'agriculture. Je vous ferai observer que nous avons mis en place deux programmes de restructuration laitière, avec une dotation de 400 millions en 1986 et de 2,4 milliards pour la campagne actuelle (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), crédits qui doivent permettre de libérer des quantités pour une redistribution, notamment aux prioritaires. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Proveux. Vous ne répondez pas !

M. le ministre de l'agriculture. Vous avez beau pousser vos hurlements habituels, vous ne pouvez pas empêcher la vérité d'apparaître clairement. Elle vous fait mal. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Quant aux régions qui ont subi deux années de sécheresse, vous n'avez pratiquement rien fait en 1985 (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) pour compenser les pertes enregistrées par les agriculteurs alors qu'en 1986 nous avons dégagé une somme de 1 400 millions au profit de ces régions sinistrées.

De toute façon, monsieur Nallet, vous devriez savoir - malheureusement vous semblez des plus mal informés - qu'aucun producteur n'a vu diminuer son droit à produire établi sur la référence de 1983 ! Je vous prierai d'avoir au moins l'honnêteté de le reconnaître ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Huées sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Loncle. Lamentable !

M. le ministre de l'agriculture. En ce qui concerne les producteurs de lait qui, en zone de plaine, sont en dépassement au-delà de 20 000 litres... (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le président, puisque ces messieurs ne s'intéressent pas à mes réponses, j'arrête immédiatement et je les laisse sur leur faim. Les membres de la majorité, eux, ont tous les éléments pour juger de notre politique laitière. Ils savent qu'elle a pour objet de corriger les erreurs du passé. Les paysans en ont aussi conscience. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures quinze sous la présidence de M. Claude Labbé.*)

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

4

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Bruno Gollnisch, pour un rappel au règlement.

M. Bruno Gollnisch. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 48 de la Constitution et sur les articles 133 à 138 de notre règlement qui organisent la séance des questions au Gouvernement. A vrai dire, on ne sait trop si la séance des questions télévisées relève du régime de la question orale ou de la question d'actualité. Elle a évolué sous l'effet de la jurisprudence tacite de notre assemblée.

Monsieur le président, le second alinéa de l'article 48 de la Constitution dispose : « Une séance par semaine est réservée par priorité aux questions des membres du Parlement et aux réponses du Gouvernement. » Il y a donc nécessairement réponse du Gouvernement.

L'article 135, alinéa 2, de notre règlement précise : « Le ministre compétent répond. » Or, en droit français, comme ne devrait pas l'ignorer M. le ministre de la défense, l'indicatif est l'expression de l'obligation.

L'article 138 sur les questions d'actualité prévoit que celles-ci « sont posées au Premier ministre, qui y répond ou peut y faire répondre par un membre du Gouvernement de son choix ».

Or nous avons observé très clairement que M. le ministre de la défense a refusé de répondre tout à l'heure aux questions de notre collègue Mégret. Était-ce parce qu'il en trouvait les termes trop vifs ? Mais, mes chers collègues, chacun sait très bien que l'opposition tient parfaitement son rôle en critiquant le Gouvernement qui doit lui répondre et justifier sa politique. Il n'y a là rien que de très naturel, d'autant plus que notre collègue Mégret n'est pas sorti, si peu que ce soit, des règles de la bienséance.

M. le ministre de la défense a-t-il pris ombrage du fait que mon collègue Mégret a posé une question particulièrement pertinente : l'assassinat de M. l'ingénieur général Audran est-il lié à cette affaire ? En posant cette question sur les causes de l'odieux assassinat de l'ingénieur général Audran et en mentionnant que ce dernier s'était opposé au trafic scandaleux dont nous avons connaissance aujourd'hui, mon collègue Mégret était parfaitement dans son rôle. Et naturellement, bien loin de vouloir porter atteinte à la mémoire de l'ingénieur général Audran, il en prenait au contraire la défense.

D'ailleurs, si le nom de l'ingénieur général Audran a été cité, ce n'est pas parce que le Front national l'a sorti d'un chapeau, mais parce qu'il s'étale aujourd'hui dans le *Figaro* où est publié un rapport dont M. le ministre nous assure qu'il était confidentiel, qu'il a été déclassifié seulement récemment. Et d'ajouter qu'aucune faute n'a été commise à sa connaissance dans son ministère, ce qui relève véritablement de la magie.

Mon collègue Mégret avait terminé en posant trois questions très précises au Gouvernement :

Le Gouvernement est-il prêt à faire toute la lumière sur cette triste affaire de corruption et de trafic d'armes ? Est-il prêt à laisser sa majorité voter une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête ? Est-il prêt à organiser la discussion d'un projet de loi sur le financement des partis ?

Il est particulièrement choquant que M. le ministre de la défense n'ait pas répondu à ces questions, alors que l'exécutif n'est jamais que l'hôte de notre assemblée, que, de surcroît, M. le ministre de la défense, contrairement à certains de ses collègues, n'a jamais été élu et que, le moins que l'on puisse dire, est qu'il ne prend pas le chemin de l'être. (*Applaudissements sur les bancs du Front national (R.N.)*)

M. le président. Monsieur Gollnisch, je prends acte de votre déclaration, mais je voudrais faire deux réflexions.

Votre intervention est pour nous l'occasion de rendre hommage à la mémoire du général Audran et d'insister, comme l'a fait M. le ministre de la défense, pour qu'à aucun moment sa mémoire ne puisse être entachée ou salie par telle ou telle déclaration.

D'autre part, lorsque le président Giscard d'Estaing a souhaité instituer une procédure de questions d'actualité, il s'est inspiré largement du système britannique. Ce dernier, qu'il est difficile de comparer au nôtre, accorde une très grande latitude aux ministres interrogés, dont la réponse, dans certains cas, peut n'être que « non » ou « oui ». Il faut laisser - c'est mon sentiment - au système des questions d'actualité, suffisamment de souplesse et de liberté pour qu'on ne s'offusque, ni que la question posée par un député se révèle une déclaration plus qu'une interrogation, ni que les ministres répondent de la manière qui leur plaît, qu'elle soit laconique ou qu'elle soit au contraire particulièrement élaborée. On ne peut, dans un système de liberté, ni limiter la longueur des questions des uns, ni obliger les autres à des réponses qu'ils ne sont pas toujours en mesure de donner.

Cela dit, je prends acte, bien sûr, de votre remarque, qui sera ajoutée à la déjà longue réflexion sur la tenue des questions d'actualité, que nous pouvons toujours contribuer à améliorer.

M. Bruno Gollnisch. Merci, monsieur le président.

LOI DE FINANCES POUR 1988

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

EQUIPEMENT, LOGEMENT, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS (suite)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, LOGEMENT, SERVICES COMMUNS (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports concernant l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le logement et les services communs.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Maurice Ligot.

M. Maurice Ligot. Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, je voudrais tout de suite dresser un constat satisfaisant, après les cinq années pendant lesquelles le gouvernement socialiste ne s'est pratiquement pas préoccupé de l'aménagement du territoire. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Job Durupt. C'est pas possible d'entendre des choses pareilles !

M. Maurice Ligot. Vous, monsieur le ministre, depuis un an et demi, vous avez pris des initiatives.

Vous avez demandé à notre collègue Guichard un rapport, qui a donné lieu à un grand débat dans le pays. Même si l'on peut ne pas être d'accord sur la totalité des conclusions de ce rapport, le débat est très utile en lui-même et fait avancer les choses.

A l'occasion du conseil interministériel d'aménagement du territoire du 13 avril dernier, vous avez pris un certain nombre de dispositions, et, surtout, vous avez tracé les grands axes d'un plan autoroutier ouvrant la France sur l'Europe.

Vous n'hésitez pas à exprimer et à roder des idées nouvelles sur le thème de l'aménagement du territoire et de l'aménagement rural. Je reviendrai en particulier sur le discours que vous avez récemment tenu à Toulouse, où vous indiquiez quels étaient, selon vous, les quatre piliers de l'aménagement du territoire.

Premier pilier : les infrastructures de transport, autrement dit le désenclavement.

Deuxième pilier : la relance de la décentralisation et notamment une bonne implantation des investissements, en particulier des investissements étrangers, sur le territoire. A cet égard, j'aimerais savoir si la prime d'aménagement du territoire autorisera une implantation massive des investissements étrangers, comme c'est le cas en Grande-Bretagne, dans les villes nouvelles. Tel ne semble pas être l'avis des conseils régionaux. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ?

Troisième pilier : faciliter et renforcer la conversion industrielle, qui est une nécessité dans les vieilles régions industrielles, aujourd'hui confrontées à de graves difficultés.

Quatrième pilier : donner au monde rural un nouvel équilibre.

Sur ces quatre points, nous ne pouvons qu'être d'accord, même si l'on peut exprimer des nuances.

En outre, vous proposez une hiérarchie des fonctions sur le territoire, qui rejoint d'ailleurs celle proposée par le rapport Guichard.

Au sommet de cette hiérarchie, la capitale, qui doit avoir un rayonnement mondial.

En dessous, on trouve les grandes capitales régionales, les grandes agglomérations, qui doivent s'efforcer d'acquiescer une dimension européenne. Un certain nombre de grandes villes françaises sont en mesure d'acquiescer cette dimension européenne. C'est déjà le cas de certaines.

Mais il doit y avoir place - et c'est l'objet de mon propos - pour les villes moyennes.

Cette place doit être précisée plus nettement dans un dispositif d'aménagement du territoire...

M. Jean Auroux. Tout à fait d'accord.

M. Maurice Ligot. ... et ce pour deux raisons.

Premièrement, elles constituent le centre d'un pays, d'un bassin d'emploi. Elles en sont, selon le point de vue des uns ou des autres, le cœur ou la tête. Si ce cœur ou cette tête est vivant, le pays est vivant, car l'ensemble du pays, ou du bassin, bénéficie d'un effet de diffusion ; si, au contraire ce cœur ou cette tête souffre de stagnation, tout le pays, tout le bassin en souffre. En effet, ces villes moyennes sont des centres administratifs, des centres routiers, des centres commerciaux, des centres de services, des centres industriels, agricoles, historiques, touristiques. A ces différents titres, les villes moyennes jouent un rôle fondamental dans la vie d'une région.

Deuxièmement, elles forment un réseau serré. Sur l'ensemble du territoire, on dénombre 180 à 200 villes que je qualifierai d'« autonomes », par opposition aux villes de grande banlieue, qui, bien que de même importance, ne jouent pas de rôle moteur dans le pays. Leur vitalité intéresse notre pays tout entier, car, si l'on considère les régions comprises dans un rayon de trente ou quarante kilomètres autour de ces villes et qu'on les rapproche les unes des autres, on s'aperçoit qu'elles recouvrent pratiquement tout le territoire français. Ce n'est pas le cas des grandes agglomérations, lesquelles, malheureusement, sont plus éloignées de ce qu'on appelle le « fond des campagnes ». Ce qui est fait pour les villes moyennes a une influence directe sur l'ensemble du territoire, notamment sur le territoire rural, et constitue donc une réponse à l'aménagement rural.

Par conséquent, l'action en faveur des villes moyennes doit être l'un des points centraux de la politique d'aménagement du territoire, et ce dans quatre directions.

Première direction : le désenclavement. Il faut faire un effort de désenclavement systématique de toutes les villes moyennes - et pas seulement de quelques-unes. Toutes doivent être « branchées » sur une autoroute ou une voie rapide. Je dirai qu'une ville moyenne qui n'est pas « branchée » sur un réseau de cette nature est une ville handicapée. Et lorsqu'une ville est handicapée, c'est le pays lui-même, le bassin lui-même qui est handicapé. Le plan de désenclavement ne saurait être uniquement autoroutier ; il doit permettre de couvrir tout le territoire par des voies rapides en quinze ans au plus - et non pas en soixante, comme l'avait dit le directeur des routes lors du conseil national des économies régionales qui s'est réuni à Toulouse.

Deuxième direction : la formation. C'est sur les villes moyennes que doit se fonder la déconcentration de l'enseignement supérieur si l'on veut maintenir sur place les élites qui seront demain des créateurs d'entreprise. La ville moyenne doit devenir un centre de formation technique et supérieur, diffusant la technologie et la créativité sur l'ensemble du bassin. Je n'insiste pas, d'autant que vous avez je crois, des idées sur ce point.

Troisième direction : le renforcement de leurs moyens financiers. A cet égard, la dotation globale de fonctionnement constitue, pour l'Etat, un puissant moyen de péréquation, qui doit jouer à la fois en faveur des villes moyennes ne disposant que de ressources limitées et en faveur des petites communes, de façon à alléger le fondeur non bâti. En renforçant leurs moyens financiers, on leur donne la capacité de développer l'ensemble de leurs services pour le bassin tout entier et d'aider au développement des P.M.E. et des P.M.I., lesquelles vont essaimer tout autour sur les zones rurales et recréer ainsi un tissu économique.

Enfin, quatrième direction, tout à fait capitale même si l'on en parle peu : favoriser la coopération intercommunale autour de la ville moyenne, afin que, au-delà de la gestion, puisse se dégager une véritable politique. Gérer, on a tout ce

qu'il faut pour cela : des syndicats intercommunaux, des districts, etc. Mais il faut que s'élaborent de véritables politiques - une politique économique, une politique de formation, une politique culturelle, au demeurant inséparable de la formation, une politique touristique - en collaboration entre la ville moyenne, la ville-centre, et le pays qui l'entoure.

La péréquation de la dotation globale de fonctionnement peut être un moyen de favoriser cette coopération intercommunale, indispensable au développement économique, si l'on tient compte de la population, du potentiel fiscal et de la charge fiscale par habitant. Actuellement, des villes riches dotées par leurs propres impôts continuent de toucher une dotation globale de fonctionnement - même au plancher - alors qu'elles n'en ont pas besoin. C'est une injustice !

Les villes moyennes constituent donc un levier indispensable de l'aménagement du territoire. Or, plus que d'autres collectivités, elles souffrent de la crise économique. Elles ont des charges écrasantes pour elles-mêmes et pour le pays, pour le bassin qui les entoure. Leurs moyens sont limités par les difficultés économiques. Comme centres agricoles, elles sont frappées par la stagnation de l'agriculture. Comme centres industriels, elles sont victimes de la désindustrialisation. Petits centres tertiaires, elles ne voient pas ce secteur se développer, car ce dernier croît essentiellement dans les grandes agglomérations.

Une action efficace en faveur de l'aménagement du territoire passe par une action prioritaire en faveur des villes moyennes, qui profitera en même temps à l'aménagement rural.

Les contrats de plan Etat-régions pourraient comporter un soutien aux villes moyennes. Celles-ci pourraient être parties prenantes et être inscrites nommément, ou bien ne figurer qu'à titre indicatif. Cela renforcerait leur dynamisme et, dans un deuxième temps, servirait de « détonateur » à l'aménagement rural.

Ainsi apparaîtrait encore plus clairement l'étroite liaison qui existe entre la ville moyenne et le pays qui l'entoure.

Ainsi, la politique d'aménagement rural, autour de laquelle on tourne sans vraiment trouver de solution concrète, recevrait une application, ou plutôt 180 applications puisqu'on compte 180 villes moyennes qui sont prêtes à mener cette action. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Chupin.

M. Jean-Claude Chupin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, s'il est un sujet sensible aujourd'hui, c'est bien celui du logement.

La libéralisation des loyers, la précarisation accrue pour le maintien dans son logement, les interrogations du rapport du Conseil économique et social sur le logement des plus défavorisés contenues dans l'avis « grande pauvreté et précarité économique et sociale » sont et restent des éléments de forte inquiétude pour des centaines de milliers de personnes.

Face à cette situation, qui démontre bien que l'effort de la collectivité publique ne peut seulement se mesurer en termes de nombre de logements construits, qu'en est-il des aides personnelles au logement ?

Vous avez déclaré, ce matin, monsieur le ministre, que l'aide à la personne en France n'a pas d'équivalent en Europe : 40 milliards de francs dans notre pays. Mais il faut aussi tenir compte des structures internes dans chaque pays et particulièrement du montant de l'aide à la pierre.

En instaurant en France un nouveau mode de financement du logement, la loi du 3 janvier 1977 s'est caractérisée par l'institution d'une nouvelle aide à la personne : l'aide personnalisée au logement.

Cette aide devait se substituer progressivement à l'allocation logement, le passage d'une aide à l'autre se faisant par le conventionnement.

A cette époque, la construction de logements se nourrissait de l'inflation.

Grâce à l'effort des gouvernements de la gauche, la hausse des prix s'est considérablement réduite.

Mais la montée en charge des aides au logement, comme le démontrent d'ailleurs les deux rapports de la commission des finances et de la commission de la production et des échanges, a été très rapide et se poursuit.

Pourtant, force est de constater une fragilisation accrue des ménages, dont le taux d'effort s'accroît, et même, pour certains, un droit au logement de plus en plus précaire.

En outre, la dépense de logement des ménages évolue. Elle n'est plus seulement constituée de remboursements d'emprunts et de charges financières, sous forme de mensualités ou de loyers ; elle comprend également les coûts de gestion et de maintenance des logements, ainsi que le prix des prestations annexes, répercutées dans les loyers et les charges locatives.

Ces dépenses s'accroissent de manière préoccupante, particulièrement dans le parc locatif.

La contribution du budget au financement des aides à la personne en 1988 est prévue à hauteur de 12 180 millions de francs pour l'A.P.L. et de 6 900 millions de francs pour l'allocation de logement social.

Si l'on se réfère à la loi de finances initiale pour 1987, l'augmentation est, en coût budgétaire, de 2 milliards de francs pour l'A.P.L. et de 570 millions de francs pour l'A.L.S.

En fait, le coût budgétaire pour l'A.P.L. en 1987 sera supérieur de 700 millions de francs aux prévisions initiales.

L'augmentation réelle du coût de l'A.P.L. pour le budget sera donc de 1 300 millions de francs en 1988 par rapport à 1987 - remis au niveau.

Déjà, vous avez décidé des mesures d'économie en juillet 1987. Ne serez-vous pas obligé de prendre de nouvelles mesures de réduction des prestations afin de vous en tenir à la tendance chiffrée par le rapport Laxan, qui était, au fil de l'eau, de 1 800 millions de francs par an pour le budget ? Il manque, en effet, 500 millions de francs.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vrai !

M. Jean-Claude Chupin. En ce qui concerne le financement de l'allocation « logement social », la revalorisation traduit essentiellement une remise à niveau consécutive aux insuffisances de financement constatées en 1987 d'environ 470 millions de francs. Que restera-t-il des 100 millions de francs d'augmentation lorsqu'il faudra tenir compte des effets de la baisse des revenus et de la montée en régime de l'allocation « logement chômeurs » ?

Certes, vous instituez une nouvelle aide à la personne, aide dite « bouclée ».

Cette mesure présente des inconvénients lourds de conséquences. La nouvelle aide aura les caractéristiques du barème de l'allocation « logement ».

Ainsi que vous le savez, le loyer pris en compte pour le calcul de la prestation est plafonné à environ 1 200 francs, alors qu'il est de 1 800 francs pour l'A.P.L. Pour un ménage gagnant un S.M.I.C., les taux d'effort demandés pourront atteindre 25 p. 100, au lieu de 17 p. 100 actuellement pour l'A.P.L.

Ces éléments traduisent notre inquiétude et les interrogations des familles, même dans nos départements de l'Ouest, monsieur le ministre.

Les objectifs poursuivis en matière de taux d'effort pour le logement s'éloignent.

Monsieur le ministre, les crédits de paiement seront effectivement revalorisés en 1988 de 2 500 millions, si l'on prend les deux lois initiales de finances, celle de 1987 et celle de 1988. Mais comment ne pas faire la comparaison avec les 29 milliards de francs de déduction fiscale que vous avez accordés pour la construction de logements, un montant onze fois supérieur à l'augmentation de l'aide à la personne ?

On pourrait aussi faire une comparaison avec les 1 900 millions récupérés en 1988 sur l'A.N.A.H.

Ces deux exemples démontrent bien que les choix de votre budget sont loin, très loin de l'affirmation du droit de tous au logement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Philippe Lachenaud.

M. Jean-Philippe Lachenaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cinq minutes pour parler d'un budget de 106 milliards, c'est très court. Je vais essayer d'aller à l'essentiel.

Votre budget, monsieur le ministre, est un budget courageux. C'est un bon budget. C'est un budget qui est marqué par un esprit de continuité et par une grande rigueur dans la méthode. Et il traduit une action orientée vers le moyen terme.

Nous approuvons totalement les objectifs principaux de votre action, qu'on peut regrouper autour de trois grands axes : réformer l'A.P.L. dans un esprit de solidarité et augmenter ses crédits ; façonner le visage de la France de demain, tournée vers l'Europe, avec un programme autoroutier et des programmes de T.G.V. ; enfin, ce qui exige une action continue, assurer le redressement de l'investissement locatif, de l'investissement immobilier, des travaux publics, toutes choses créatrices d'emplois.

Nous approuvons votre budget, monsieur le ministre, et nous le voterons.

Cela étant, j'aborderai brièvement quatre thèmes.

Premier thème : la situation du secteur des travaux publics.

Celle-ci s'est nettement améliorée et des emplois y ont été créés. La reprise est au rendez-vous puisqu'on enregistre une progression de près de 8 p. 100 sur le marché intérieur des travaux publics.

Mais, pour ce qui est de l'exportation, l'évolution de ce marché m'inquiète. Les chiffres du premier semestre 1987 traduisent à cet égard une baisse d'environ 18 p. 100. Il serait trop long d'en analyser toutes les causes. Mais il est sûr qu'on ne pourra faire travailler tous les travailleurs de ce secteur sur les seuls marchés nationaux. Il y a quelques années, le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation dépassait 50 milliards de francs. Il n'est plus que de 35 milliards. A cet égard, vous avez reçu un rapport du G.S.I. « Travaux publics », qui est très intéressant. Les suggestions qu'il contient me semblent de nature à relancer l'exportation. C'est difficile car nous nous heurtons à une concurrence acharnée, à la baisse du pouvoir d'achat de beaucoup de nos clients habituels et aussi à des facilités de crédits offertes à l'étranger qui seraient très difficiles à pratiquer en France.

Le deuxième thème que je souhaite évoquer concerne les villes nouvelles. Vous avez souligné tout l'intérêt que vous portez à cette opération concertée de très grande envergure que sont les villes nouvelles de France.

Les villes nouvelles sont à la fois des pôles d'habitat et des pôles d'offres foncières importants. Ce sont en même temps des pôles économiques extrêmement dynamiques dans lesquels - et cette situation est tout à fait originale et exemplaire car c'est le seul endroit en France où cela se produit - il y a une péréquation totale du produit de la taxe professionnelle. Par ailleurs, les villes nouvelles sont devenues de véritables pôles universitaires, de véritables technopôles.

Vous avez, monsieur le ministre, manifesté votre intérêt pour les villes nouvelles. Vous êtes sensible au fait qu'il faut agir et qu'il est nécessaire de combiner les actions pour que le développement se poursuive harmonieusement. Ce développement peut passer par un soutien financier et, à cet égard, le crédit de 140 millions de francs inscrit à la D.G.F. en faveur des syndicats d'agglomération des villes nouvelles constitue une très bonne mesure. Mais ce développement peut également passer par la poursuite du dialogue avec les villes nouvelles, qui peuvent vous proposer des terrains à bâtir supplémentaires, que ce soit en Z.A.C. ou hors Z.A.C., dans les quartiers nouveaux ou dans les quartiers anciens qui font partie des villes nouvelles.

Le grand projet de rocade inter-villes nouvelles est tout à fait exceptionnel. On n'en a pas encore mesuré tous les effets économiques et urbanistiques. Tout doit être mis en œuvre pour créer cette rocade dans les meilleurs délais possibles. Poursuivez le dialogue avec la région Ile-de-France, avec ses départements, et plus particulièrement celui du Val-d'Oise, qui est très directement concerné par la partie de la rocade constituée par le parcours de l'autoroute A 15, et je suis certain que nous arriverons ensemble à « boucler » ce projet.

Mon troisième thème de réflexion concerne la réhabilitation des centres anciens et du patrimoine H.L.M. A cet égard, je suis tout à fait favorable à la fongibilité des aides et à la réforme de l'A.N.A.H. que vous mettez en œuvre. Permettez-moi cependant de vous indiquer que les procédures de l'A.N.A.H., notamment en région Ile-de-France, ne sont pas encore tout à fait au point. Ne nous demandez pas, par l'intermédiaire de vos services, des études supplémentaires. Accélérez et simplifiez les procédures et les respon-

sables communaux feront davantage d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat. En effet, ces opérations ne sont lancées que lorsque l'A.N.A.H. a décidé d'intervenir.

Les aides de l'A.N.A.H. devraient à nouveau concerner 100 000 logements, et non à peine 80 000 logements, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Le crédit de 1,9 milliard de francs en faveur de l'A.N.A.H. devrait permettre d'atteindre cet objectif.

Mon dernier thème de réflexion - et j'espère, monsieur le président, ne pas avoir dépassé le temps de parole qui m'était imparti - porte sur la priorité qui est donnée à juste titre au développement de l'offre foncière.

Il s'agit d'un sujet complexe, qui ne peut être réglé par une approche idéologique. On ne peut pas se contenter de dire : laissons jouer le marché, l'offre apparaîtra. On ne peut pas non plus faire confiance à une politique de type dirigiste car l'expérience des dernières années a montré que les procédures administratives pouvaient geler les terrains. En fait, le chemin est étroit. Il faut jouer à la fois avec le marché, avec les communes, qui occupent une position essentielle en matière d'offres foncières, avec la large panoplie des moyens proposés ou mis en œuvre par l'État, qu'il s'agisse des moyens législatifs et réglementaires, lesquels ont été réformés dans le bon sens, des moyens fiscaux - et ils sont très importants à la suite de la décision prise par le comité interministériel du 5 octobre 1987 - ou des moyens budgétaires. Je crains cependant que, malgré les dernières mesures qui viennent d'être prises et qui sont de l'ordre de 500 à 700 millions de francs, l'effort fiscal ne soit pas suffisant. Je me permets donc de vous suggérer, monsieur le ministre, parce qu'il s'agit d'une action à moyen terme, de renouveler le dialogue avec les communes, de voir avec elles où en sont leurs procédures de création de nouvelles zones N.A. ; si des conventions peuvent être passées ; si la procédure abandonnée des programmes d'action foncière ne comportait pas quelques éléments de bon et s'il convenait pas de la rendre plus libérale qu'elle ne l'était précédemment ; comment sont appliquées les procédures en matière de surcoût foncier. Voilà quelques pistes à explorer, surtout en région Ile-de-France où l'offre foncière est l'une des causes essentielles de blocage. Vous avez donc eu raison, monsieur le ministre, de donner la priorité au développement de l'offre foncière.

Tels sont les quatre thèmes de réflexion que je voulais évoquer.

Monsieur le ministre, je le répète, votre budget est un bon budget et je le voterai. *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.)*

M. le président. Je voudrais faire observer que tous les orateurs inscrits pour cinq minutes ont dépassé leur temps de parole. Je n'ai pas voulu les interrompre dans la mesure où tous leurs propos étaient intéressants. Mais il y a là matière à réflexion pour les futures discussions de projets de loi de finances. Car un temps de parole de cinq minutes n'est guère réaliste.

M. Jean Auroux. C'est exact !

M. René Souchon. Tout à fait !

M. le président. La parole est à M. Jean Oehler.

M. Jean Oehler. A vous entendre, monsieur le ministre, les loyers n'auraient augmenté en moyenne que de 1,2 à 2 p. 100.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Ceux des logements H.L.M. !

M. Jean Oehler. Pourtant, dans le secteur privé de mon département du Bas-Rhin, les augmentations de loyers se situent dans une fourchette de 20 à 40 p. 100...

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Ridicule !

M. Jean Oehler. ... pour les loyers non soumis à la loi de 1948. Et je suis encore en dessous de la réalité !

Pour les catégories 2B et 2C, l'augmentation autorisée des loyers était de 6 p. 100 au 1^{er} juillet 1987. Or l'O.P.H.L.M. de mon département a augmenté ses loyers de 7 p. 100 au 1^{er} janvier et celui de la communauté urbaine de 3 p. 100. Et si l'Office public d'H.L.M. n'a pas osé appliquer, au 1^{er} juillet 1987 une augmentation de 10 p. 100...

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. C'est complètement faux !

M. Jean Oehler. ... ni une augmentation de 5 p. 100, ce que votre loi permet, c'est en raison de la pression des associations et de celle du préfet, donc de la vôtre, monsieur le ministre. Il vous a, par conséquent, fallu menacer de prendre un décret interdisant les hausses et d'user de votre autorité pour instaurer un blocage de fait des loyers.

En revanche, après une diminution importante des charges au 1^{er} janvier, une augmentation de 10 p. 100 de l'avance sur charges a été appliquée au 1^{er} juillet 1987. Il est vrai que les charges locatives ont diminué - ce mouvement a d'ailleurs débuté en 1985 - en raison de la baisse du dollar et de celle du pétrole et des travaux d'économie d'énergie qui avaient été favorisés par les gouvernements de gauche.

La quittance de loyer qui fait état désormais du loyer et des charges permet en fait de dissimuler la hausse réelle du loyer et donc de la relativiser.

Dans les faits, que constatons-nous ? La baisse des charges représente environ 10 à 15 p. 100 pour 1986. Vous nous affirmez que les quittances de loyer n'ont augmenté en moyenne que de 1,2 à 2 p. 100, c'est donc que la hausse moyenne des loyers a été de 3 p. 100 et celle des charges de 5 p. 100. Or la diminution des charges aurait dû laisser espérer une baisse des quittances.

A tout cela s'ajoutent les surloyers et les loyers des nouvelles locations qui commencent à peser lourdement dans les cités. Des ménages doivent supporter des hausses de 20 à 25 p. 100 alors que leur pouvoir d'achat régresse de plus en plus.

En réalité, monsieur le ministre, si votre loi est appliquée intégralement, sans blocage des loyers, les offices d'H.L.M. peuvent procéder à une augmentation de 10 p. 100 tous les six mois.

Dans le secteur privé, l'augmentation est étalée sur trois ans, ce qui fait que les locataires seront devant de très grandes difficultés d'ici à deux ou trois ans.

A maintes reprises, vous avez indiqué, monsieur le ministre, qu'il s'agissait de propositions et qu'il y avait une progressivité. Mais souvent les hausses dépassent 50 p. 100 !

Comme la loi d'Ornano-Barre, qui a à terme des effets pervers, votre loi est une bombe à retardement qui mettra bien des familles dans la misère. Voilà pour la situation générale.

Dans les situations particulières, celle où les hausses atteignent 100 p. 100 ou davantage après les travaux de rénovation, la loi d'Ornano-Barre de 1977 laisse transparaître tous ses côtés nocifs.

Selon vous, monsieur le ministre, l'aide à la pierre est plus efficace et plus juste. Mais on ne trouve dans votre budget aucune mesure financière qui irait dans ce sens de l'aide à la pierre. En fait, vous gérez la pauvreté à travers la fongibilité.

Certes l'A.P.L. coûte cher - et votre budget en apporte la preuve - mais la suppression de l'octroi de cette aide à des familles dès lors que leurs enfants atteignent l'âge de seize ans peut plonger celles-ci dans le désarroi.

Cette quittance, monsieur le ministre, vous ne la sortez pas de votre poche !

J'ajoute que l'A.P.L. coûte moins cher que les avantages fiscaux accordés aux propriétaires.

Nombreux sont les locataires qui ne peuvent plus assurer le paiement de leur loyer lorsque cette aide, qui leur permettait d'assurer le paiement de lourdes charges, est réduite ou leur est supprimée en raison de changements familiaux. La brutalité de la rupture et l'inégalité des situations mettent non seulement les locataires en difficulté, mais sont également des facteurs de discords et de troubles.

Quant à l'avenir, ni la loi qui porte votre nom, monsieur le ministre, ni votre budget ne permettent d'entrevoir une éclaircie. Au contraire, l'article 68 du projet de loi de finances propose de déshabiller Paul pour habiller Pierre, en d'autres termes de prendre aux pauvres pour les pauvres.

Les problèmes liés à l'A.P.L. vont se multiplier.

Cela dit, monsieur le ministre, les hausses prévues pour le 1^{er} janvier prochain pourront-elles être limitées alors que la loi autorise 10 p. 100 d'augmentation dans le secteur H.L.M., comme elle permet un surloyer, un loyer libre lors d'un chan-

gement de locataire, la vente d'appartement occupé et la progression des charges, par le biais des salaires des gardiens et personnels de service ?

En conclusion, monsieur le ministre, rien n'indique que votre Gouvernement, après avoir perdu le pari de diminuer le taux annuel d'inflation, ne lâche pas la bride aux propriétaires, sociaux ou non. Le mécontentement des locataires ne fera que s'amplifier. Et vous, monsieur le ministre, vous porterez la responsabilité des difficultés que connaîtront des familles à cause de votre politique.

Monsieur le ministre, même si vous avez le cœur sur la main, votre budget n'est pas à hauteur du cœur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Rigaud.

M. Jean Rigaud. Monsieur le ministre, réfléchir et agir est une formule qui, je crois, vous sied.

A mon avis, il n'y a pas de meilleur outil de réflexion et d'investigation, à la fois pour l'Etat et pour les collectivités locales, que les agences d'urbanisme, lesquelles ont un sens très aigu des réalités locales et du terrain. A cet égard, votre projet de budget envisage la reconduction en francs courants, des crédits inscrits à la ligne « Agences d'urbanisme ». Or, en 1987, la participation de votre ministère au programme d'études des agences d'urbanisme aura représenté, en moyenne, un peu moins de 20 p. 100 du budget de ces entreprises d'études. Permettez donc au président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme, mais aussi à l'élue d'une grande agglomération que je suis, de souhaiter ardemment l'augmentation de ces crédits.

Le temps est révolu - et je m'en réjouis - où l'Etat n'avait de la décentralisation qu'une vision théorique du découpage des compétences. Tous ceux qui, comme vous, monsieur le ministre, exercent des mandats locaux savent qu'il conviendrait plus que jamais de rassembler toutes les énergies publiques et privées, pour que notre pays, c'est-à-dire en premier lieu les grandes agglomérations, aborde les prochaines échéances européennes avec le dynamisme nécessaire.

Les collectivités locales ont effectué un gros effort ces dernières années, pour conserver et adapter cette capacité d'études qui leur est nécessaire. L'Etat doit, lui aussi, faire un geste significatif.

Il doit d'abord le faire parce que les agences d'urbanisme travaillent pour lui. La politique du logement, avec les plans locaux de l'habitat, la bonne valorisation des grands investissements d'infrastructures dans nos agglomérations, comme l'accueil du T.G.V. par exemple, l'exercice de la solidarité nationale, les enjeux de l'information, l'urbanisme réglementaire et, plus généralement, l'aménagement du territoire en sont autant d'exemples. Ces travaux sont conduits en liaison directe avec de nombreux ministères, au premier rang desquels figure le vôtre, monsieur le ministre, et en parfaite complémentarité avec les services déconcentrés de l'Etat, le préfet étant lui-même membre des différents conseils d'administration des agences locales.

Ensuite l'Etat doit faire ce geste parce que l'exercice positif de la décentralisation suppose l'association des volontés publiques, de la commune à l'Etat, et du partenariat privé. Pour ce faire, il est indispensable de disposer de connaissances, d'analyses et de propositions à l'échelon de nos régions urbaines, et il est aussi nécessaire que les relations entre l'Etat et ces agglomérations puissent s'appuyer sur un professionnalisme moderne.

J'ajoute que la répartition des compétences ayant, au moins dans un premier temps, exacerbé les divisions communales, l'Etat ne peut se désintéresser de ce ferment de la coopération intercommunale que sont les agences d'urbanisme. Cette coopération revient enfin sur le devant de la scène. Elle suppose de disposer d'éléments de travail communs aux différentes collectivités locales et d'une capacité d'élaborer des ambitions partagées.

Le Gouvernement a mis en œuvre une politique de relance de la construction, qui peut se heurter, tout particulièrement en région Ile-de-France mais aussi dans certaines grandes agglomérations, aux disponibilités de terrains équipés compatibles avec le marché. Ici encore, l'action des agences d'urbanisme pour stimuler l'évolution des documents réglementaires, mettre en place des instruments nouveaux pour cette offre de terrains équipés, renouveler les stocks de terrains à bâtir, est indispensable à la réalisation de vos objectifs. Nous

avons pu récemment, lors des entretiens de l'habitat à Lyon, mesurer avec l'ensemble des partenaires du secteur privé l'impact de ce travail et préparer l'urbanisation future de nos agglomérations.

Enfin, ces agences d'urbanisme, entreprises de « matière grise » et lieux de concertation des décideurs publics et privés, sont des outils d'investissement, d'innovation et d'expérimentation dans la gestion urbaine, qui permettent de préparer et de conduire l'avenir de nos agglomérations. La compétitivité de notre pays dans une Europe essentiellement urbaine en dépend.

Le Gouvernement conduit une politique ambitieuse de réduction de la dépense publique nationale. Cette politique doit impérativement s'accompagner d'une meilleure maîtrise de la dépense urbaine. Je peux dire que l'existence d'outils de prospective, de conseil et d'analyse auprès des décideurs locaux est de nature à contribuer à cette maîtrise de la dépense des villes et à l'orienter vers ce qui est le plus productif pour le pays et pour nos populations.

Toutes ces raisons me conduisent, monsieur le ministre, à demander une révision en hausse de cette ligne. Cette hausse pourrait être de l'ordre de 5 millions de francs pour contribuer au développement de ces agences d'urbanisme et de ce réseau des agglomérations françaises, qui doivent se préparer aux grandes échéances de 1992 et du troisième millénaire.

J'ai par ailleurs le plaisir, monsieur le ministre, de vous annoncer que la compétence de nos agences est reconnue au-delà de nos frontières. En effet, j'ai signé la semaine dernière en tant que président de l'agence d'urbanisme de Lyon, avec la ville de Cordoba, deuxième ville d'Argentine, trois contrats d'études, le premier pour les transports en commun, le deuxième pour la réhabilitation et la rénovation du centre de Cordoba et le troisième sur les problèmes d'assainissement.

Voilà ce que je voulais vous dire, monsieur le ministre, mais je crois savoir que j'ai déjà été entendu. Je vous en remercie, ainsi que le président de la commission des finances. J'espère par conséquent que mon intervention ne restera pas sans suite. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Job Durupt.

M. Job Durupt. Monsieur le ministre, depuis une quinzaine d'années, une politique de sensibilisation à l'architecture et au cadre de vie est développée en France. La campagne ayant pour thème « la France défigurée : le mitage de nos espaces ruraux » porte enfin ses fruits. Cela n'a pas été facile. Il fallait en effet opposer l'intérêt collectif à l'intérêt privé, faire comprendre que la chose privée prenait de la valeur lorsque l'ensemble public était de qualité.

Le choix de l'intérêt de tous prenant le dessus, nous ne pouvons que nous en féliciter. Pour ce faire, des outils avaient été mis en place et subventionnés par votre ministère. La volonté de l'Etat s'était clairement exprimée. Pour ce qui concerne le milieu urbain, les agences d'urbanisme, lieux de rencontre, de travail et de débat des élus, des responsables locaux avec des professionnels de l'architecture et de l'urbanisme, ont permis d'étudier, dans de bonnes conditions, démocratiquement, les plans d'occupation des sols des communes, les schémas de secteur, les plans d'urbanisme. Un véritable souci d'aménagement du territoire urbain était ainsi développé.

Première observation : le budget de 1987 avait diminué la participation de l'Etat aux agences d'urbanisme de 25 p. 100, avec toutes les conséquences financières mais aussi de coopération que l'on connaît. M. le rapporteur spécial Maurice Ligot ne manque pas d'humour en voulant justifier dans son rapport la réduction de cette contribution de l'Etat, mais il vient d'être « corrigé » par M. Rigaud qui, quant à lui, demande une augmentation de la ligne budgétaire et justifie sa requête. Je partage d'ailleurs l'analyse de celui-ci sur la coopération intercommunale des agences d'urbanisme.

Deuxième observation : dans le budget de 1988, c'est autour des C.A.U.E. - conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement - de subir une baisse de financement de l'ordre de 18 p. 100 par le truchement des crédits ouverts aux postes des architectes consultants et conseillers techniques pour l'aide architecturale. On déplore en effet une diminution de 3,2 millions de francs au titre III, chapitre 31-95.

Les C.A.U.E. ont, en milieu rural, créé une dynamique de concertation et d'animation, qui correspondait bien aux besoins exprimés par les élus locaux. Réduire les crédits, c'est

diminuer les moyens, c'est remettre en cause la qualité de vie là où les problèmes vont se poser avec une grande acuité dans les années à venir, le monde rural étant en pleine reconversion, et nous savons, en Lorraine, ce que cela veut dire.

Comment les maires vont-ils étudier leur carte communale, l'aménagement de leur bassin si, par ailleurs, on diminue le nombre de leurs conseils et que l'on restreint la vue d'ensemble nécessaire à une bonne étude alors qu'ils sont toujours, en particulier aujourd'hui, et cela est bien, demandeurs de cette coopération ?

Ma troisième observation concerne votre politique en faveur de la qualité architecturale.

Une campagne est lancée à l'échelle nationale, régionale et départementale montrant aux maîtres d'ouvrage, aux donneurs d'ordres, la nécessité de mieux construire, de développer dans notre pays la qualité architecturale, une architecture qui dépasse l'objet, qui s'inscrit dans son environnement. Une nouvelle ligne budgétaire du titre IV, chapitre 44-10, concernant la promotion et la pédagogie de l'architecture, perd 2,7 millions de francs, soit près de 18 p. 100 par rapport à 1987. Cette promotion de l'architecture s'adressait à l'ensemble des populations, aux futurs constructeurs et en particulier aux jeunes.

Monsieur le ministre, le libéralisme que vous développez à travers votre politique se traduira par des réveils pénibles. De nouvelles revues vont paraître. Espérons qu'elles n'auront pas pour titre « Main basse sur la ville » ou « Main basse sur la campagne ». (*Exclamations sur les bancs du groupe U.D.F.*)

La réduction de près de 50 p. 100 des crédits ouverts au même chapitre aux organismes intervenants dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, pour l'action économique et internationale, ne va pas dans le bon sens.

Moins de recherche, moins d'architecture, moins d'aménagement, moins de sensibilisation au cadre de vie et à l'intérêt public, et tout cela pour développer et favoriser une utilisation qui va redevenir sauvage des terrains qui sont ou qui seront de nouveau disponibles pour construire dans n'importe quelles conditions ! Nous voici ramenés plus de douze ans en arrière !

Je ne peux, monsieur le ministre, souscrire à une telle politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Royer.

M. Jean Royer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le cadre d'un aménagement du territoire volontariste sur quinze années, la politique de rénovation et de réhabilitation des immeubles anciens doit prendre un relief tout particulier.

Cette politique était déjà l'objet d'une grande attention des planificateurs, puisque la réalisation de la remise en réhabilitation de 140 000 logements par an était une priorité du 9^e Plan, conformément au vœu des populations, qui souhaitent de plus en plus revenir vivre dans des centres urbains anciens réaménagés et restaurés. J'ajoute que les personnes âgées manifestent la volonté de rester dans leurs immeubles le plus longtemps possible, même pour y terminer leur vie. Enfin, la réhabilitation dans ces zones occupant les centres des villes, que celles-ci soient moyennes ou grandes, ou les centres des bourgs, revient moins cher que la création de zones à urbaniser en priorité, par exemple, telles que nous les avons réalisées dans les agglomérations modernes.

En outre, cette politique, visant à apporter le confort à des logements vétustes, exigus ou parfois surpeuplés, est actuellement soutenue par les moyens raisonnables intéressants et méritoires que vous avez mis en œuvre. L'année prochaine, en 1988, la dotation pour l'A.N.A.H. augmentera de 100 millions de francs puisqu'elle sera portée à 1 900 millions de francs et la prime à l'habitat sera, avec 448 millions, en augmentation de 2 p. 100 par rapport à cette année.

Je formulerai trois séries de remarques dans le souci d'améliorer l'exécution de cette politique, c'est-à-dire desserrer certains freins, voire faire sauter certains verrous : la première sera d'ordre financier, la deuxième d'ordre fiscal et la troisième d'ordre contractuel.

Mon premier constat portera sur les propriétaires-occupants qui sont concernés par des opérations groupées ou par un périmètre d'intérêt général.

Les primes à la réhabilitation sont trop faibles et le plafond des ressources qui sert de calcul est trop bas.

Oui, les primes sont trop faibles : 14 000 francs en secteur diffus et 17 500 francs en secteur groupé programmé. Leur montant est si peu élevé que la différence avec le prix total de l'opération excède souvent les capacités d'emprunter des propriétaires-occupants, notamment des personnes âgées qui représentent 30 p. 100 dans certains secteurs, ainsi que je l'ai constaté dans ma propre ville. Ils ne peuvent donc pas bénéficier de prêts conventionnés, puisqu'ils ne peuvent les rembourser.

En dépit de tous nos appels en faveur d'une politique de réhabilitation dans ces secteurs, nous ne sommes pas entendus.

Par ailleurs, les plafonds de ressources sont trop bas. Ils n'ont d'ailleurs cessé de diminuer : entre 35 000 et 37 000 francs dans les zones 2 et 3 de ma ville, pour une personne ; entre 48 000 et 51 000 francs pour deux personnes ; entre 58 000 et 72 000 francs pour quatre personnes, dont un actif et un inactif.

Il faudrait en premier lieu relever le montant des ressources à partir desquelles se calculent les primes et, pour être juste et efficace, rendre la prime à l'habitat inversement proportionnelle au montant des ressources. Je l'ai fait pour ma part dans ma ville, et je crois avoir réussi, pour plus de 500 opérations, au bénéfice de propriétaires-occupants du secteur sauvegardé. Le fait d'avoir fixé une prime inversement proportionnelle aux ressources a entraîné, finalement, beaucoup de propriétaires à rénover leur habitat.

On pourrait aussi demander à la Caisse des dépôts et consignations d'étudier le principe de l'octroi de prêts particuliers pour la politique de la réhabilitation en France. Je m'en étais ouvert à M. Richard, le directeur de la Caisse, et à M. Lion, son directeur général, qui ne sont pas du tout hostiles à l'idée d'étudier avec votre ministère et avec les villes concernées une politique de prêts spéciaux. D'ailleurs, avant 1977, le Crédit foncier prêtait pour cette réhabilitation sans distinction de ressources ni d'âge. Cela a disparu, ce qui, à mon avis, a marqué une régression.

J'en viens à ma deuxième série de propositions, d'ordre fiscal celles-là.

Il existe un frein à la réhabilitation : lorsqu'on veut rénover un immeuble et appliquer des déductibilités fiscales à ses revenus sur la base des travaux réalisés, on ne peut ni regrouper les logements ni les diviser. Ces deux interdictions, qui proviennent de l'exercice des règles fiscales, diminuent l'intérêt de la réhabilitation. Il faudrait faire sauter ces interdictions.

Dans les secteurs à restaurer, notamment dans les centres - villes historiques, on trouve des immeubles des XV^e, XVI^e ou XVII^e siècle, dont la restauration extérieure est coûteuse en raison des modénatures, des sculptures et du caractère complexe des formes, qui participent d'ailleurs à leur beauté. Cette charge, surtout en cas de copropriété, est réellement insupportable, même si le ministère des affaires culturelles offre des subventions représentant la différence entre une restauration « normale » et une restauration « exceptionnelle », ce qui est conforme à la règle du jeu.

A l'occasion de l'application de la loi Malraux, des conflits surgissent très souvent entre les propriétaires qui veulent appliquer les déductions fiscales et les services fiscaux. Ces conflits peuvent même déboucher sur des accusations d'escroquerie. Pour sortir de cette situation, ne pourrait-on pas instituer deux régimes : un régime de déductibilité pour les travaux intérieurs, qui rejoindrait la réhabilitation, et un régime de déductibilité pour les travaux extérieurs beaucoup plus incitatif, qui permettrait de procéder à la restauration de ces vieilles demeures présentant un style régional ou historique important, dont le coût se révèle parfois exorbitant ?

J'en viens à mes observations d'ordre politique.

Vous savez quel intérêt les grandes villes et les villes moyennes attachent à la politique de réhabilitation de l'habitat et si je l'ai intégrée dans mon rapport, étant partisan d'un réaménagement du territoire vigoureux et exercé sur une longue durée, c'est qu'on ne peut rien faire de sérieux sans s'engager sur dix, quinze, vingt-cinq ans, pour rattraper tous les handicaps accumulés par l'habitat ancien depuis plusieurs siècles par la négligence de certaines générations face aux meurtrissures du temps.

Il faut donc offrir aux collectivités locales cette durée de trois ans sur contrats renouvelables deux fois, au cours d'un mandat municipal, ou par contrats de six ans portant sur les

dotations de l'A.N.A.H., sur les primes à l'amélioration de l'habitat, sur les prêts conventionnés, de telle façon que chaque année, on n'ait pas à se déplacer pour réclamer des crédits ou rediscuter avec des administrations, mais que la politique contractuelle soit un facteur à la fois de continuité et de sécurité.

Monsieur le ministre, un tel dispositif apporterait aux artisans qui, la plupart du temps, avec les P.M.E. du bâtiment, interviennent dans ces grands travaux, une assurance. Cette annonce permettrait aux maires d'exiger des prix mieux étudiés et par conséquent plus favorables à l'exercice même de la rénovation.

Je pense que l'on pourrait y parvenir. Cela toucherait une des parties les plus importantes du réaménagement du territoire français car, sur un parc de plus de 21 millions de logements, 6 millions datent d'avant la guerre de 1914 et 14 p. 100 d'entre eux datent d'avant 1870.

Un effort considérable doit être réalisé. Aidez-nous à l'accomplir. La politique dans laquelle vous vous êtes engagé doit vous permettre de le faire ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. René Souchon.

M. René Souchon. Je voudrais appeler votre attention, monsieur le ministre, après M. Balligand ce matin et à l'instinct M. Royer, sur la France rurale.

Jusqu'à présent, à la lecture de vos discours et, mieux, en analysant votre budget, je n'ai fait que trouver la confirmation de ce que je sens depuis longtemps en tant qu'élu rural sur le terrain, à savoir que le Gouvernement auquel vous appartenez n'a plus de politique d'aménagement du territoire et qu'il a encore moins une politique d'aménagement rural.

M. Charles Miossec. Venant de vous, c'est amusant !

M. René Souchon. L'annulation de la conférence de Besançon sur l'aménagement rural en juin est, à cet égard, significative.

M. Francis Geng. Le Gouvernement n'est pas responsable !

M. René Souchon. Le Gouvernement n'avait rien à dire, rien à proposer pour construire l'avenir de la France rurale. Il aurait pu faire, à la rigueur, un discours, comme vous vous y êtes essayé il y a peu, en empruntant d'ailleurs largement des idées au parti socialiste, ce dont nous nous félicitons.

Mais, derrière le discours, la réalité locale est cruelle : c'est le désert qui progresse à grands pas.

La France rurale, qui concerne 90 p. 100 du territoire et 15 millions de Français, a une économie fondée sur l'agriculture. Cette agriculture est en pleine mutation, changement qui aboutira au départ de milliers d'exploitants. Aujourd'hui, la France compte un million d'exploitations agricoles. Le libéralisme nous en promet 300 000 environ. Et tout le monde est à peu près d'accord sur ce chiffre pour un avenir proche, soit 700 000 de moins que prévu !

Derrière la disparition de ces exploitants agricoles, on déplorera celle d'artisans, de commerçants, de services publics, et donc de fonctionnaires, et il y aura sur cette France rurale beaucoup plus de friches qu'aujourd'hui. Il y en a déjà 3 millions d'hectares. Le ministère de l'agriculture nous en promet 6 millions d'hectares dans trois ans, en 1990. Combien dans dix ans ? Combien dans quinze ans ?

Face à cette situation, il faudrait une politique volontariste, dynamique, permettant des transferts de ressources financières et de ressources humaines. Est-ce le cas ?

Les crédits du F.I.D.A.R., principal instrument de la politique d'aménagement rural, diminueront en 1988. Ceux du fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montage stagneront : 35 millions de francs, c'est dérisoire ! Il n'y a plus de prime à l'aménagement du territoire, ou il n'en existe une que partiellement, et j'en passe.

Pour illustrer cette réalité, c'est-à-dire l'absence totale de politique, je vais vous citer, monsieur le ministre, quelques passages d'une lettre que vous m'avez adressée le 20 septembre dernier - je doute que vous l'ayez lue, du reste (*Sourires*) - et qui montre parfaitement que non seulement vous ne voulez pas aider le monde rural ...

M. Francis Geng. Oh !

M. René Souchon. ... mais que vous êtes même décidé, avec le gouvernement auquel vous appartenez, à l'exécuter.

M. Germain Gengenwin. C'est un mauvais procès !

M. René Souchon. En dépit du baume des discours lénifiants, il y a des vérités qui font mal.

M. Charles Fèvre, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'urbanisme et le logement. Trop, c'est trop ! Ce qui est excessif est insignifiant !

M. René Souchon. Non, ce n'est pas insignifiant.

M. Charles Miossec. Venant de vous, c'est tout de même surprenant.

M. Bruno Goliniach. Vous n'avez rien fait !

M. René Souchon. Le monde rural, je le connais très bien...

M. Francis Geng. Nous aussi !

M. René Souchon. ... j'y suis né, j'y vis, et j'ai quarante-quatre ans.

Je prends un exemple que je connais bien, monsieur le ministre, qui est celui de mon département. Je vous faisais part de la nécessité de désenclaver le bassin d'Aurillac, zone rurale par excellence - le Cantal a seulement 160 000 habitants - par une bretelle de liaison rapide à partir de la route nationale 120, que M. Cassaing connaît bien, pour rejoindre la future autoroute Bordeaux - Clermont-Ferrand. Vous m'avez écrit quelque chose de merveilleux qui est la négation de tous vos discours : « Quant à la route nationale 120, le trafic qui l'emprunte actuellement ne semble pas justifier un traitement particulier. Signé : Pierre Méhaignerie. »

Merveilleux ! C'est le seul moyen de désenclaver toute une région, c'est-à-dire de préparer le XXI^e siècle, la seule bretelle permettant un raccordement à une autoroute et vous dites : il n'y a pas assez de circulation ; on ne s'en occupe pas !

M. Francis Geng. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant !

M. René Souchon. Avant, il n'était pas question d'autoroute à cet endroit-là. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Francis Geng. C'est plus facile, en effet !

M. René Souchon. Je veux dire qu'il n'était pas question d'une autoroute entre Bordeaux et Clermont-Ferrand...

M. Francis Geng. On l'a faite, nous !

M. René Souchon. ... car nous avons fait une autre route essentielle, et M. Méhaignerie a ralenti les investissements, c'est la R.N. 122. Mais je ne veux pas entrer dans une querelle de crédits sur des routes nationales au niveau local ; j'entends simplement démontrer qu'il y a là une contradiction totale entre la réalité et le discours.

M. Francis Geng. Et entre votre discours d'aujourd'hui et votre action d'hier ?

M. René Souchon. On essaie d'endormir la France rurale par de bons propos qui ne sont sous-tendus par aucun programme.

Je pourrais ajouter - vous connaissez tout cela, vous, les élus ruraux - la disparition des cabines téléphoniques, la disparition des pompes à essence.

M. Francis Geng. C'est vous qui avez commencé !

M. René Souchon. Aujourd'hui on ne peut plus traverser le Massif central la nuit si l'on n'a pas un bon réservoir d'essence...

M. Jean-Claude Cassaing. Et un bon jerricane !

M. René Souchon. ... parce que, sur 500 kilomètres et sans faire de détours, on ne trouve pas une seule pompe ! Faites le trajet un jour férié ou un dimanche sur la R.N. 120 - ce n'est pourtant pas n'importe quoi, la R.N. 120 ! Vous verrez le nombre d'automobilistes qui, dans la Corrèze en particulier, tombent en panne d'essence - et ce régulièrement, comme les gendarmes vous le diront !

M. Pierre Montestruc. Propos scandaleux !

M. René Souchon. C'est ça, la réalité et je vous invite à aller la vérifier !

M. Jacques Guyard. Très bien !

M. René Souchon. Je vous mets au défi, monsieur le ministre, de trouver dans l'action du Gouvernement, dans votre projet de budget 1988 (*Interruption sur les bancs du groupe U.D.F.*), une liste signifiant votre volonté de contre-carrer cet état de choses.

Je dis que c'est scandaleux, car la France a besoin de ses zones rurales. La France rurale, c'est une richesse agricole, forestière, écologique, touristique. Et elle est tellement malade, cette France rurale, qu'il faut aujourd'hui des remèdes très énergiques...

M. Xavier Huneault. Dans quel état l'avez-vous mise !

M. René Souchon. ... et je voudrais en suggérer quelques-uns.

M. Francis Geng. C'est un faux problème !

M. René Souchon. Il faut d'abord rompre avec la logique libérale appliquée à l'agriculture. Non, il ne faut pas perdre 700 000 exploitations ! Pour cela, que soit créé un système d'aide aux revenus dans les zones défavorisées, et c'est M. Royer, je crois, qui évoquait ce matin cette nécessité. Que soit promue une nouvelle forme d'exploitation, l'exploitation rurale, qui permette de valoriser toutes les ressources du milieu : l'agriculture, la forêt, le tourisme, le commerce. Cette promotion passe par un statut fiscal, par un statut social, et M. Geng sera sans doute heureux d'apprendre que j'avais commencé à agir en ce sens il y a quelque temps...

M. Francis Geng. Résultat ?

M. René Souchon. ... mais que, depuis, cette action n'a pas été continuée !

M. Francis Geng. Vous me surprenez beaucoup !

M. René Souchon. Il est par ailleurs indispensable de promouvoir la valorisation de toutes les ressources locales grâce au développement local et ne croyez pas, monsieur le ministre, que ce soit un gadget. Ça réussit très bien, et depuis des années, un peu partout, en France et ailleurs.

Mais le développement local, qui s'appuie sur la prise de conscience des populations qu'il faut réagir et construire collectivement l'avenir, suppose des actions de stimulation, d'accompagnement. Il n'y aura pas de développement local sans formation des élus, sans animateurs. De plus, cette démarche doit s'articuler - et M. Balligand l'a souligné avec force ce matin - sur une coopération communale très forte, fondée, notamment, sur la charte intercommunale, laquelle n'est pas à mettre à l'actif de ce gouvernement, que je sache !

M. Germain Gengenwin. On ne vous a pas attendu !

M. René Souchon. Les projets naissants se heurtent aux problèmes financiers, car la rigidité des financements départementaux ou régionaux ne s'accommode pas de la souplesse nécessaire à leur épanouissement.

C'est pourquoi la planification est plus que jamais nécessaire, alors que votre gouvernement la met au placard. Pourtant, il faut pousser très loin la notion de contrat de plan à un niveau infrarégional de façon à créer une synergie entre les départements, les régions, les Etats, à l'intérieur de l'Europe. C'est ainsi que naîtra un grand mouvement conduisant à l'épanouissement de zones rurales. Or, force est de constater, monsieur le ministre, que, sur tous ces plans, vous faites le contraire. D'ailleurs, avec un gouvernement qui se réclame de libéralisme, comment pourrait-il y avoir de vraie politique d'aménagement du territoire ou d'aménagement rural, car cela ne peut guère se concevoir sans une intervention très forte de l'Etat, sous-tendue par une volonté politique extrêmement claire ?

Votre projet de budget contribue, en fait, à précipiter dans le désert la France rurale au moment où il faudrait lui donner, au contraire, un espoir de renaissance.

Demain, il sera trop tard. M. Balligand nous disait que 50 p. 100 des cantons ruraux étaient en voie de désertification. Chaque jour qui passe compte, chaque année à plus forte raison, et je crains qu'en 1988 encore la marche vers la désertification ne se poursuive à grands pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Francis Geng. C'est votre bilan ! Il est heureux que vous le découvriez enfin !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Je répondrai aux diverses interventions brièvement, compte tenu des limitations du temps de parole.

M. Reveau, parlant de la loi de 1948, reprochait au Gouvernement de ne pas aller aussi loin qu'il le souhaitait. Notre choix en faveur d'une sortie - très progressive - je l'admets, de la loi de 1948, avait pour ambition de laisser dans les grandes villes, et particulièrement à Paris, à toutes les catégories sociales la possibilité de continuer à habiter dans le centre. C'est donc un objectif social qui nous a conduits à exclure du champ d'application de la loi de 1948 les personnes de moins de soixante-cinq ans et celles disposant d'un revenu inférieur à 20 000 francs par mois. Bien entendu, il s'agit là d'une moyenne, cette somme variant en fonction du nombre d'enfants.

Le Gouvernement est favorable à la vente à leurs locataires des H.L.M. dont le coût est amorti. C'est pourquoi leur accession sociale, que nous estimons parfaitement justifiée, est facilitée par les conditions qui leur sont faites.

Monsieur Tiberi, vous avez évoqué avec raison le problème de l'allocation logement après travaux de réhabilitation. Dans cet ordre d'idées, je vous annonce que le Gouvernement - mais nous en parlerons de façon plus détaillée lors de la discussion des articles - défendra un amendement tendant à autoriser après le 1^{er} janvier 1988 un relèvement par décret du plafond mensuel de loyer. Quant à l'instance de concertation et de réflexion sur les problèmes du logement, elle est bien prévue par la loi : c'est le comité national du logement, lequel sera bientôt mis en place.

Monsieur Chomat, je ne puis vous laisser dire que le pouvoir d'achat de l'aide personnalisée au logement baisse, puisque précisément l'ensemble des aides personnelles au logement sera passé en deux ans de 35 à 40 milliards de francs, progression nettement supérieure à l'évolution des prix.

M. Paul Chomat. Ce n'est pas une progression !

M. Jean Oehler. Ou alors seulement en masse !

M. Paul Chomat. Et quels sont les bénéficiaires ?

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Si certains percevoient moins c'est que d'autres ont davantage. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Oehler. Et qu'il y a plus de conventionnés !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Combien de maires ai-je reçus, protestant à propos de ces rentes de situations fantastiques qui conduisaient des organismes d'H.L.M. à rendre de l'argent à des locataires d'H.L.M. ou à des propriétaires !

M. Paul Chomat. C'est honteux de dire ça !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Pas du tout. Notre système, monsieur Chomat, est le plus social qui puisse exister. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Paul Chomat. Indiquez donc les ressources des locataires ! Vous ne vivriez pas avec cela, vous !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Les mesures prises dans le budget de 1988, que ce soit le « bouclage » pour les 140 000 familles qui ne bénéficiaient d'aucune allocation logement, ou la majoration substantielle pour les accédants à la propriété en difficulté...

Mme Muguette Jacquelin. Dans quelques années, il n'y aura plus de logement du tout !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. ... ou encore la majoration de l'A.P.L. pour les revenus inférieurs à un S.M.I.C., relèvent d'une véritable politique sociale.

Cette position exige parfois de ceux qui ont plus, et particulièrement de ceux qui paient un surloyer, qu'ils acceptent cette politique de solidarité.

C'est pourquoi, ma surprise a été grande d'apprendre que la personne qui me questionnait lundi dernier payait non seulement moins de 1 000 francs de loyer par mois, ce qui me surprenait, mais à peine 200 francs, pour des revenus très largement supérieurs à ceux qui ouvrent droit à l'attribution d'une H.L.M. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

M. Francis Geng. C'est la vérité !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Alors, il faut le rappeler : on ne fera pas de politique sociale du logement sans une certaine participation financière des occupants de H.L.M. M. Clément a fait une observation, que je partage, sur la nécessité de disposer pour les locataires du parc privé d'informations supplémentaires. Plusieurs campagnes ont déjà été lancées et de nombreuses observations déjà diffusées par les associations d'information sur le logement - les ADIL. Mais nous continuerons cet effort, et c'est la raison de la progression des crédits d'information du ministère. Quant à l'exécution du programme de construction d'autoroutes, monsieur Clément, soyez sans inquiétude : les deux milliards de francs de dotation satisfiront aux clés de son financement. C'est tellement vrai que nous engagerons l'an prochain un programme portant sur plus de 300 kilomètres d'autoroutes, que je vous demande de comparer aux 200 qui auront été réalisés cette année et aux 100 kilomètres en moyenne des années précédentes.

Monsieur Guyard, je vous remercie d'avoir qualifié ma politique de « dynamique ». (*Sourires.*)

Mais je me demande où vous allez prendre les chiffres que vous avez cités, et vous n'êtes pas le seul dans ce cas, d'ailleurs, puisque M. Oehler les a repris aussi, faisant état de la vive progression des loyers et des charges H.L.M.

M. Robert Chapule. C'est une autre forme de dynamisme !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Si l'on fait la somme des deux : loyer plus charges, l'augmentation de 1986 sur 1985 aura été de 2 p. 100.

M. Jean Oehler. Peut être dans certains cas, mais pas partout !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Quant aux quatre millions de familles qui habitent dans le parc locatif d'H.L.M., l'augmentation moyenne de leur quittance sera de 1 p. 100 en 1987 par rapport à 1986.

M. Jean Oehler. Pas pour toutes !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Ces chiffres me surprenaient moi-même, monsieur Guyard.

Mme Muguette Jacquelin. Et le chauffage ?

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Je les ai donc confrontés, l'autre jour, avec ceux dont disposaient les trois présidents des organismes d'H.L.M., M. Badet, notamment, président de la fédération des offices d'H.L.M. et M. Quilliot, et ils m'ont confirmé ce pourcentage.

M. Marcel Wacheux. Il y a eu moins de frais de chauffage cette année !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Bien sûr !

M. Marcel Wacheux. Et s'il fait froid cet hiver ?

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Monsieur le député, il faut être cohérent. Les responsables du parc social H.L.M. et, en premier lieu, M. Quilliot, dont je salue

la rigueur dans ce domaine, trouvaient eux-mêmes justifiée, une année où les frais de chauffage baissaient, une majoration des loyers. Ainsi, les organismes H.L.M., dont vous connaissiez les difficultés passées, dégageront-ils enfin un peu plus de moyens financiers destinés à assurer le minimum d'entretien qu'exige notre parc et à l'améliorer.

Mme Muguette Jacquelin. C'est faux !

M. Francis Geng. C'est vrai !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Compte tenu des blocages des années précédentes, le relèvement de cette année témoigne donc d'un esprit de rigueur.

M. Paul Chomat. Sur le dos des locataires !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Pour éviter une hausse de loyers supérieure à 3 p. 100, mon budget contenait une dotation...

M. Paul Chomat. Elle dégraisse les charges, c'est de l'es-croquerie !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. ... une dotation, disais-je, de 500 millions de francs. Beaucoup de vos amis en ont profité, car elle a contribué à désendetter les organismes d'H.L.M.

M. Germain Gengenwin. C'est la vérité !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Bref, c'est là une politique sérieuse qui améliorera la qualité de la vie dans le parc des H.L.M.

M. Paul Chomat. Toujours sur le dos des locataires !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Donc, je le rappelle, quittance : plus 1 p. 100 en 1987 ; plus 2 p. 100 en 1988.

Mme Muguette Jacquelin. C'est faux !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Je suis prêt sur ce point à ouvrir tous mes dossiers.

M. Paul Chomat. Personne ne peut vous croire !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Les chiffres résultent des enquêtes qu'ont menées l'ensemble des organismes d'H.L.M. et, bien entendu, je les ai confrontés avec ceux de mon département pour être sûr de leur véracité.

M. Paul Chomat. Mais personne ne vous croit !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Monsieur Chapuis, vous avez parlé du partage de l'effort entre l'Etat et les régions et vous avez vu un risque dans la fongibilité des aides, tout en notant son côté positif. Les préfets de région ont été consultés et ils vont faire connaître, avant la fin du mois, les orientations retenues dans chaque département. Il devrait en résulter non pas un bouleversement, mais une inflexion. Toutefois, s'il y avait lieu de craindre des modifications trop brutales dans un département entre les aides affectées au parc des logements neufs et les P.A.L.U.L.O.S., destinés, on le sait, à l'amélioration ou à la rénovation, je serais prêt à mettre en place, pour les deux premières années, des butoirs pour éviter les difficultés qui pourraient en résulter localement.

Votre deuxième observation porte sur le F.E.D.E.R. - j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure - auquel la France est contributeur net, comme la République fédérale d'Allemagne, presque dans un rapport de 1 à 3. Finalement, c'est la solidarité européenne entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres. Cependant la France est aujourd'hui - il faut le savoir - au maximum de la fourchette que lui accorde Bruxelles, c'est-à-dire un peu plus de 2 milliards de francs.

Sur le chiffre exact de la fourchette française, c'est le bénéfice de 7,48 à 9,96 p. 100 des crédits du F.E.D.E.R., ce qui fait pour la France un crédit de 1 800 millions en 1987, crédit égal à celui de 1985 et celui de 1986 et qui sera pleinement utilisé.

Pour 1988, il n'y a aucune raison de penser, à règlement constant, que les retours diminueront.

MM. Chapuis, Fèvre et Guyard se sont inquiétés en ce qui concerne les prêts d'accès à la propriété. M. le rapporteur, en particulier, s'agissant du montant des crédits pour 1988, s'est demandé si les 90 000 prêts qui sont prévus pourront être financés en cas de hausse des taux.

Je n'ai pas l'intention de créer l'an prochain des trous dans mon budget. Mais je suis tout aussi décidé à prendre les dispositions utiles pour garantir le financement effectif de 90 000 prêts accession à la propriété.

Cette démarche se concrétise dès cette année, puisque, pour financer les demandes de prêts d'accès à la propriété malgré la hausse des taux, le Gouvernement devrait normalement inscrire plus de 2,2 milliards de francs de crédits complémentaires dans le prochain « collectif ».

Les reports de 1987 sur 1988 seraient ainsi conservés à concurrence de 3,2 milliards de francs, les crédits correspondants n'étant pas consommés en 1987.

Je partage totalement l'analyse de M. Ligot sur les villes moyennes, et je suis prêt avec le délégué à la D.A.T.A.R., ici présent, M. Carrez, à former un groupe de travail comprenant des élus, pour étudier le rôle qu'elles peuvent jouer en faveur des zones rurales et pour trouver les moyens de parvenir à un équilibre entre zones urbaines et campagnes. Il convient en particulier de définir des mécanismes qui inciteraient les villes moyennes à accepter une coopération culturelle, éducative, technique et économique avec les zones rurales environnantes, de façon à offrir à celles-ci des services de qualité à des prix compétitifs. Cette réflexion me semble déterminante et je suis prêt à l'entreprendre dans les prochains mois.

Monsieur Chupin, je crois avoir déjà répondu sur les dépenses des ménages et sur l'évolution des loyers. Vous avez dû commettre une erreur quant au montant des déductions fiscales accordées au secteur privé. Alors que vous avez parlé de 29 milliards de francs, il s'agit en réalité d'un crédit supplémentaire de 1 milliard de francs pour 1988, et cette contribution reste faible par rapport à l'effort accompli en faveur du logement social. Si l'on cumule, en effet, l'ensemble des aides en ce domaine - P.A.P. social, A.P.L. et aide à la pierre - on constate que l'Etat prend souvent en charge de 50 p. 100 à 60 p. 100 du prix du loyer.

M. Lachenaud, dans une intervention de grande qualité, s'est intéressé, comme M. Royer, à l'offre foncière et aux procédures de l'A.N.A.H. La discussion du collectif budgétaire nous donnera probablement l'occasion de procéder à des clarifications nécessaires, qu'il s'agisse du plafond de ressources en matière de réhabilitation ou des simplifications à mettre en œuvre dans les secteurs sauvegardés, eu égard aux divergences d'interprétation entre propriétaires et services fiscaux.

Sur les loyers et les charges du secteur H.L.M., vous conviendrez, monsieur Oehler, que j'ai déjà amplement répondu. Quant au problème posé par l'article 68, nous l'examinerons tout à l'heure.

Monsieur Rigaud, vous avez anticipé ma réponse, puisque vous savez qu'en deuxième délibération un effort sera fait pour les agences d'urbanisme, dans la mesure, bien entendu, où l'on encouragera ainsi la mise sur le marché de terrains plus nombreux et le développement des études de valorisation des terrains dans les zones urbaines.

M. Jean Oehler. Vous avez répondu sur l'augmentation des loyers et charges dans les H.L.M., monsieur le ministre, mais vous n'avez rien dit des augmentations pratiquées dans le privé !

M. le président. Ne vous laissez pas interrompre, monsieur le ministre ! Aussi intéressante que soit la question, ce n'est pas de bonne procédure.

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Je vous répondrai, monsieur Oehler, dans le cadre de la discussion sur les amendements.

Monsieur Durapt, la baisse des crédits C.A.U.E. est intégralement compensée par l'extension du champ de la taxe dans les zones d'aménagement concerté. Cela signifie que les crédits budgétaires restants seront attribués aux C.A.U.E. des départements ruraux qui ont le moins de ressources.

Monsieur Royer, une étude est en cours sur les plafonds des ressources ouvrant droit aux primes à l'amélioration de l'habitat. Sans doute convient-il de mieux les ajuster, mais il faut aussi éviter de créer des files d'attente.

Enfin, monsieur Souchon, vous connaissez ma passion pour l'aménagement des zones rurales et je trouve que l'expérience gouvernementale devrait conduire à tenir des discours moins ambitieux dans ce domaine, lorsqu'on est revenu dans l'opposition.

D'après les avis que j'ai recueillis ces dernières semaines auprès des habitants du Massif central, les deux décisions que nous avons prises - à savoir la réalisation de l'autoroute de Clermont-Ferrand - Béziers et de l'axe est-ouest Genève - Bordeaux passant par Clermont-Ferrand, puis par la capitale de la Dordogne - feront plus pour les zones rurales de cette région que toutes les primes des dix dernières années. Il s'agit là, en effet, d'une transformation en profondeur qui ouvre la perspective d'une diversification des activités.

Les autres moyens financiers en faveur des zones rurales, ont été totalement maintenus.

M. René Souchon. Le F.I.D.A.R. est en baisse !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Ces crédits, je le répète, ont été totalement maintenus. Vous aurez des précisions dans les jours qui viennent.

Vos discours ambitieux sont un peu déplacés, car nous, nous avons agi : le programme routier et le programme T.G.V. rapprocheront nos villes et nos régions de l'Europe, sans parler de la nouvelle tarification des communications interurbaines qui fera baisser de 26 p. 100 le coût du téléphone pour les entreprises décentralisées. Voilà des décisions de poids qui apporteront plus aux zones rurales que tous les crédits d'animation dépensés depuis dix ans. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe Front national (R.N.), la parole est à M. Jacques Peyrat.

M. Jacques Peyrat. Monsieur le ministre, ma question n'est peut-être pas tout à fait à sa place dans ce premier débat, car elle vise le réseau routier plus que l'urbanisme et le logement ; elle concerne toutefois l'aménagement du territoire dont vous avez également la charge.

L'émotion a été grande dans le Var, les Alpes-Maritimes et même la principauté de Monaco lorsque nous avons appris que, malgré votre visite dans la région, le projet d'autoroute Nice-Digne-Sisteron, actuellement route nationale 202, n'avait pas été retenu dans le schéma directeur défini pour les prochaines années par le comité interministériel d'aménagement du territoire. Ainsi, aucun axe routier direct ne reliera les pays de l'est de la Communauté à la Côte d'Azur, où le tourisme est pourtant une activité dominante. A considérer le réseau autoroutier français, Nice apparaît au bout d'un glaciaire, adossée à un massif montagneux apparemment infranchissable et que l'on ne pourra contourner que par Marseille ou Vintimille, ce qui n'est pas très réjouissant.

Le département des Alpes-Maritimes est également dans l'attente d'une décision concernant l'axe autoroutier Barcelone-Milan, celui de l'Europe du Sud, sur le tracé duquel existe une divergence avec les Marseillais, qui voudraient, eux, le faire passer par le col de l'Echelle et la vallée de la Durance. Si cette liaison devait passer par notre région comme nous le demandons, elle permettrait de désenclaver l'ancien comté de Nice et d'établir des relations économiques fructueuses avec le Piémont, le nord de l'Italie et ces métropoles que sont Milan et Turin. Or 1992 est proche.

Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour sauver les Alpes-Maritimes et une partie du Var et des Alpes-de-Haute-Provence de leur état actuel d'abandon, néfaste à leur développement économique, à celui de Sophia-Antipolis et à l'essor touristique de toute la Côte d'Azur ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Monsieur le député, le programme autoroutier supplémentaire fixé le 13 avril 1987 a donné lieu à de nombreuses interventions des

élus des Alpes-Maritimes. Mais il était extrêmement difficile, et beaucoup le reconnaissent, de transformer en autoroute la section Sisteron-Nice.

Cependant, dans le cadre de la préparation du X^e Plan, qui débute dans les prochains mois, nous tiendrons compte des efforts à faire sur l'axe Sisteron-Marseille, sur l'axe Sisteron-Nice et sur l'ensemble des axes permettant une meilleure liaison avec l'Italie. Cela ne signifie pas pour autant que les routes concernées seront toutes transformées en autoroutes à péage.

M. le président. La parole est à M. Pierre Sergent.

M. Pierre Sergent. Monsieur le ministre, l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun a fait passer en première ligne la région du Roussillon, qui était autrefois une zone reculée. Cette région espère beaucoup des retombées économiques des Jeux olympiques organisés à Barcelone en 1992, de l'autre côté de la frontière. Il est même prévu d'utiliser les installations de Cerdagne pour l'entraînement de certains athlètes.

Or l'aménagement de notre réseau routier a subi un très grand retard, ce qui constitue un handicap important au développement du tourisme et de la capacité d'accueil du département. Certes, le schéma directeur prévoit la mise à grande circulation de la R.N. 9 et de la R.N. 20, mais les Espagnols, malgré leur propre plan de franchissement des Pyrénées - le tunnel del Cadi via Toulouse et le tunnel de La Viella via Saint-Gaudens - se heurtent toujours à l'obstacle de la montagne que l'on ne peut franchir que par la R.N. 9 et le col du Perthus sur la R.N. 89 à l'est ; ou par la nationale 10 à l'ouest. Quant à la R.N. 20, aux abords du col de Puymorens, elle est encore très insuffisante.

Depuis dix-huit mois, j'ai moi-même appelé plusieurs fois votre attention sur l'importance de la R.N. 114 et vous avez bien voulu m'indiquer que des crédits allaient être consacrés « à la poursuite des études ». Or, à ma connaissance, celles-ci sont achevées et si nous ne voulons pas être ridicules en 1992, il est grand temps de passer à la réalisation.

Pour répondre rapidement aux besoins nouveaux qui se sont faits jour, le coup d'accélérateur de l'aménagement du territoire de la Cerdagne française devrait également porter sur l'infrastructure aérienne. N'est-il pas invraisemblable que les équipements olympiques de Font-Romeu ne soient accessibles que par hélicoptère ? La construction d'un aéroport dans les hauts cantons est indispensable pour assurer la desserte aérienne de la station et l'acheminement rapide des athlètes et de leurs familles, des entraîneurs et des journalistes.

A long terme, de telles réalisations ne peuvent que favoriser le développement touristique de toute la région.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Monsieur le député, à la suite de ma visite dans les Pyrénées-Orientales, j'ai décidé d'affecter dès à présent, par anticipation sur 1988, 3 millions de francs à la poursuite des études de l'aménagement routier, en particulier de la déviation Collioure-Port-Vendres.

En ce qui concerne le projet de tunnel du Puymorens, les études de faisabilité technique et économique sont en cours : 3 millions de francs ont été engagés à cet effet, provenant pour moitié de crédits nationaux et pour moitié du FEDER. Les résultats permettront aux pouvoirs publics de prendre une décision en 1988 et de préciser les stratégies que nous mettrons en œuvre pour les zones concernées dans le cadre des prochains contrats de Plan qui couvriront la période 1989-1993.

La deuxième phase du programme intégré méditerranéen mentionne le principe d'une participation de la Communauté économique européenne à la réalisation du tunnel, s'il en est ainsi décidé au vu des conclusions des études, dont nous acronais aasis dans le courant du premier semestre de 1988.

M. le président. Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Jean-Claude Lamant.

M. Jean-Claude Lamant. Vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, les voies de communication, les routes en particulier, sont des éléments structurants de l'aménagement du territoire.

La route nationale 2 qui traverse les départements de Seine-et-Marne, de l'Oise et de l'Aisne est la voie routière la plus directe entre Paris et le nord de l'Allemagne. Cet axe est d'ailleurs dénommé route Charlemagne, car il relie notre capitale à Aix-la-Chapelle.

La nationale 2 constitue une pénétrante de première grandeur de la région parisienne, car elle draine le sud de l'Oise et traverse le département de l'Aisne sur près de cent kilomètres en passant par la ville-préfecture, Laon, et les deux sous-préfectures, Soissons et Vervins. Elle est toutefois de qualité pour le moins inégale à l'approche de Paris. En effet, si, de Soissons à Villers-Cotterêts, la chaussée est à deux fois deux voies, elle devient franchement mauvaise dans une partie de l'Oise où la traversée de villages et de passages à niveau provoque de nombreux engorgements.

Il est de première nécessité de remédier à ces étranglements dans la traversée de l'Oise et, par-là même, de lever un lourd handicap pour l'aménagement de l'Aisne. Les élus de ces deux départements, très sensibles à ce problème, ont engagé une fructueuse concertation et les usagers attendent des améliorations. Peuvent-ils espérer que, dans le cadre des programmes à venir et, éventuellement, du X^e Plan, les aménagements nécessaires seront réalisés pour faciliter la circulation, renforcer la sécurité et favoriser l'accès au département de l'Aisne, à l'heure où la compétition économique se fait toujours plus rude et en prévision de l'ouverture définitive des frontières européennes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Avant de vous répondre, monsieur Lamant, je voudrais apporter à M. Royer quelques précisions que j'ai omises tout à l'heure, en réponse aux suggestions qu'il a faites à propos du GIRZOM, des friches industrielles et des zones de conversion.

Les crédits du F.I.A.T. seront abondés de 170 millions de francs au collectif budgétaire par redéploiement, à raison de 50 millions pour les friches industrielles, 20 millions pour le GIRZOM et 100 millions pour les zones de conversion. S'y ajouteront 75 millions d'ouverture de crédits, dont une partie pourra être affectée aux friches industrielles. Cette enveloppe globale de 245 millions de francs est une réponse à tous ceux qui s'interrogeaient sur le devenir de la politique gouvernementale en faveur des zones de conversion industrielle et des friches. Elle témoigne de notre volonté de solidarité envers les régions concernées.

M. Pierre Welsenhorn. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Pour en revenir à la question de M. Lamant, la Picardie bénéficiera, dans le cadre du X^e plan, d'un programme lié au tunnel sous la Manche pour le Nord-Ouest et qui concernera la R.N. 28, l'aménagement de l'axe Rouen-Amiens à deux fois deux voies, la réalisation des autoroutes Paris-Amiens-Boulogne et Le Havre-Amiens-Saint-Quentin. Amiens deviendra ainsi un véritable carrefour autoroutier.

L'effort du contrat de Plan pourra donc se porter tout entier sur les opérations prioritaires de la R.N. 2, qui relie Paris à Maubeuge, et de la R.N. 31, la route du blé qui relie Rouen à Reims.

J'espère, monsieur Lamant, avoir répondu ainsi à votre attente.

M. Jean-Claude Lamant. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. Monsieur le ministre, je sais bien que nous sommes en famille ce soir et je comprends vos raisons. Mais je ne puis m'empêcher de vous dire, avec un certain humour, que vous avez fait un accroc à notre procédure en répondant d'abord à M. Royer à l'occasion d'une question de M. Lamant.

La parole est à M. André Fanton à qui, j'espère, on répondra ! (Sourires.)

M. André Fanton. Monsieur le président, j'espère que vous ne serez pas choqué si je m'exprime maintenant au nom de mon collègue Pierre-Rémy Houssin, député de la Charente, qui a dû retourner dans son département, et si M. le ministre lui adresse sa réponse plutôt qu'à moi. (Sourires.)

Dix morts en trois mois, monsieur le ministre, dix morts sur soixante-dix kilomètres, un vice-président du conseil général de la Charente, que vous connaissiez bien, broyé dans sa voiture par un poids lourd, c'est le triste bilan de la traversée de la Charente par la route nationale 10.

Je sais que vous connaissez bien le problème, puisque vous êtes venu par deux fois en Charente pour vous rendre compte de la situation dramatique des liaisons routières nationales dans ce département. Je ne rappellerai pas les promesses, toutes les promesses faites, les engagements, tous les engagements pris par vos prédécesseurs et même par un certain nombre de premiers ministres. Mais il faut regarder les choses en face : la nationale 10 a un trafic au moins égal, sinon supérieur, à celui de l'autoroute, et c'est un trafic qui s'étale sur 365 jours et qui ne se limite pas, comme celui de l'autoroute, aux grandes transhumances de l'été. De 15 000 à 20 000 véhicules par jour, avec 35 p. 100 de poids lourds sur une chaussée de deux ou trois voies, c'est aberrant !

Vous l'avez d'ailleurs bien compris puisque, en 1987, vous avez débloqué 32 millions de francs de travaux hors contrat. Mais maintenant, que comptez-vous faire ?

Je vous en supplie, n'oubliez pas la Charente ; cela fait vingt ans qu'elle attend. La région, pour la nationale 10, la région et le département, pour la nationale 141, sont décidés à mettre, passez-moi l'expression, un paquet sur la table dès 1988. Ils vous disent « chiche ». Ne les décevez pas.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Monsieur le député, je suis extrêmement sensible au problème de la Charente, (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) particulièrement en ce qui concerne la R.N. 10 et je crois l'avoir prouvé, en accordant, vous l'avez rappelé, un crédit supplémentaire de 32 millions de francs pour ce département, compte tenu de l'importance de la R.N. 10 qui supporte notamment un important trafic de poids lourds.

Pour 1988, je prévois de poursuivre l'effort entrepris dans le cadre du contrat Etat-région et de financer notamment le solde de la déviation de Chevancaux. Les travaux de contournement nord-ouest de Poitiers seront poursuivis au titre du programme à financement classique.

En ce qui concerne l'Aquitaine, le tracé de la R.N. 10, au nord de Bordeaux fait l'objet d'études et d'achats de terrains. Il est prévu de les poursuivre en 1988. La modernisation de cet axe devra, bien évidemment, être discutée avec la région à l'occasion des négociations du futur contrat de plan 1989-1993 pour la région car, aujourd'hui, c'est la partie sud de la R.N. 10 d'Angoulême à Bordeaux qui constitue la priorité.

Ce qui a été fait en 1987 pour le département de la Charente est vraiment exceptionnel compte tenu de la situation difficile de cette route Bordeaux-Angoulême, au nord comme au sud.

M. André Fanton. Monsieur Houssin vous remercie.

M. le président. La parole est à M. Jean Ueberschlag.

M. Jean Ueberschlag. Monsieur le ministre, au mois de juillet vous avez pris des mesures nouvelles en matière d'aide au logement pour les personnes démunies qui n'ont pas d'enfants ou qui ont entre vingt-cinq et soixante-cinq ans. Ainsi toute personne ayant des ressources faibles pourra prétendre à une aide à la personne d'un montant équivalent à l'allocation logement.

Cette disposition est destinée à faire face à de nombreuses situations devenues tragiques du fait de l'absence de toute aide personnelle au logement. Elle devrait concerner 150 000 ménages ou personnes isolées.

Je voudrais, monsieur le ministre, appeler votre attention sur une couche sociale non concernée par ces dispositions mais non moins dépourvue de ressources, car les intéressés ne peuvent bénéficier ni de l'A.P.L. ni de l'allocation logement : il s'agit des étudiants. Permettez-moi de me faire leur avocat, car il n'y a aucune raison d'éliminer ces jeunes qui n'ont pas de ressources, alors que certaines personnes âgées disposent au moins d'une pension, voire d'autres revenus.

Il est un autre problème relatif au logement des étudiants, celui de la taxe d'habitation, laquelle est mise en recouvrement en cette période de l'année. Je suis sûr, monsieur le ministre, que vous connaissez les problèmes que rencontrent les étudiants pour se loger. Ils se mettent souvent à plusieurs

pour occuper un logement et en partagent le loyer. Or ces logements, y compris en H.L.M., sont imposables à la taxe d'habitation, même si les appartements occupés par les étudiants sont gérés par le C.R.O.U.S.

Il existe bien sûr des exemptions, mais ne peuvent en bénéficier que les habitants, étudiants ou non, reconnus expressément indigents par la commission communale des impôts directs, après avis conforme du représentant du service des impôts.

L'exonération peut être totale pour les titulaires du fonds national de solidarité ou de l'allocation aux adultes handicapés, les infirmes, etc., ou encore pour les contribuables âgés de plus de soixante ans, ce qui n'est manifestement pas le cas - au moins il faut le souhaiter - des étudiants. (*Soupires.*)

Les exonérations peuvent être partielles pour les contribuables non imposables à l'I.R.P.P. au titre de l'année précédente, mais elles ne peuvent alors excéder 25 p. 100 de la part de taxe d'habitation située au-dessus de 1 185 francs en 1987.

Les étudiants, monsieur le ministre, ont de gros problèmes de logement, et vous le savez. Ils ne sont pas tous, loin s'en faut, fils de riches. Ma question sera concrète : comptez-vous étendre, même partiellement, les bonnes mesures prises en juillet à cette catégorie de citoyens ?

Pour ce qui est de la taxe d'habitation, nous avons vu que la seule possibilité d'exemption totale est qu'ils se déclarent indigents, démarche peu glorieuse, vous en conviendrez. Ne pensez-vous pas qu'il serait juste de prendre des mesures afin que tous les logements occupés par des étudiants bénéficient systématiquement d'une exemption d'office de la taxe d'habitation ? Le marché du logement étudiant s'en trouverait à coup sûr bien plus ouvert. En tout état de cause, monsieur le ministre, il conviendrait d'entreprendre une grande campagne d'information à ce sujet auprès du monde étudiant.

J'ai dit, monsieur le ministre, que ma question serait concrète. Je suis sûr que votre réponse ne le sera pas moins.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Il est difficile, monsieur le député, de prévoir des exonérations accordées de droit à une catégorie spécifique d'occupants, d'autant que les intéressés sont mobiles. Il est très délicat de suivre l'évolution de la taxe d'habitation en cette matière.

Comme, par ailleurs, il s'agit d'un impôt local, il faudrait alors distribuer une compensation au niveau national.

En tout état de cause, votre question relève plus du ministre des finances que du ministre du logement. Je m'en tiendrai donc à la responsabilité du ministre du logement.

Les étudiants qui sont logés dans des logements conventionnés, vous le savez, peuvent bénéficier de l'A.P.L. Un ajustement de barème a été opéré l'an dernier afin que la somme restant à la charge de l'étudiant soit égale à celle qui resterait à la charge d'un étudiant habitant dans une résidence universitaire, c'est-à-dire pour qu'elle se situe autour de 450 francs.

Les étudiants logés dans des logements en H.L.M. non conventionnés font partie des 150 000 ménages ou personnes isolées qui pourront bénéficier de la généralisation de l'A.P.L. à partir du 1^{er} janvier 1988. Cela constitue donc une perspective d'amélioration dans le parc des logements anciens, ce qui peut être utile tant pour les organismes d'H.L.M. que pour les étudiants.

Enfin, le Gouvernement, compte tenu de l'évolution du nombre des étudiants, cherche à relancer la construction de logements qui leur seront réservés. Des discussions interministérielles ont été engagées pour accélérer ces programmes, notamment en utilisant des terrains appartenant au ministère de l'éducation nationale, terrains qui seraient cédés à bail. Cela permettrait de limiter le montant du loyer d'équilibre versé à des organismes d'H.L.M.

Le plus utile aujourd'hui, pour les étudiants, est d'augmenter le nombre de chambres construites notamment en facilitant la construction de résidences sur les terrains appartenant au ministère de l'éducation nationale. Nous poursuivons les études avec le ministre de l'éducation et je pense que nous aurons des réponses à vous donner dans les prochaines semaines.

M. le président. La parole est à M. Charles Miossec.

M. Charles Miozac. En matière de politique d'aménagement du territoire, l'actualité va se déplacer dès demain en Bretagne, plus particulièrement à Brest, avec la venue de M. le Premier ministre et de vous-même, monsieur le ministre, dans notre département. Vous connaissez la situation économique de la pointe ouest de la Bretagne, la situation de l'emploi sur Brest et sa région. Des propositions concrètes ont été faites, des projets existent. L'Etat sera sollicité et il faudra une volonté politique très forte pour engager et réussir ce que l'on peut qualifier de véritable plan de sauvetage de l'économie bretonne en général.

Je ne vous demande pas, bien entendu, de dévoiler ici les grands axes du projet de redynamisation de notre région, mais je veux vous interroger sur les raisons pour lesquelles l'Etat et votre ministère, par le biais de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, la D.A.T.A.R., n'a pas pris en compte un certain nombre de projets émanant des collectivités locales, départements et région, bien qu'ils touchent au développement économique et touristique, pour les soutenir auprès du fonds européen de développement régional, le FEDER. Je pense bien sûr au port de Roscoff, qui assure les liaisons à partir de la Bretagne vers l'Irlande, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, ainsi qu'au projet de port du Conquet assurant la liaison avec les îles.

Il s'agit pourtant de véritables projets de développement économique, mais ils butent sur des considérations purement administratives ou sur d'obscures critères d'éligibilité ; je pense notamment aux conditions relatives à la part de l'Etat pour que le dossier soit recevable à Bruxelles.

Vous avez d'ailleurs accepté de me recevoir à ce propos avec les présidents de chambre de commerce.

Etes-vous décidé, au-delà de l'opération intégrée de développement, l'O.I.D., qui touche essentiellement la Bretagne intérieure, à utiliser les possibilités du fonds européen de développement régional, notamment en faveur de la Bretagne, pour ces projets qui contribuent ou contribueront incontestablement au développement de la région, mais dont la réalisation ne peut en aucun cas être assumée par les collectivités locales, qu'il s'agisse des départements ou de la région Bretagne ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Monsieur le député, vous posez le problème de l'intervention du FEDER en Bretagne, en Bretagne intérieure comme en Bretagne occidentale.

L'opération intégrée de développement pour la Bretagne centrale a été transmise à Bruxelles dans un temps record et elle a été l'une des dernières. De nouvelles interventions du type de celle que vous proposez pour le port de Roscoff posent quelques problèmes compte tenu de l'encombrement du FEDER par les projets déposés. En revanche, je puis vous dire que, pour la Bretagne centrale, les opérations engagées permettront, par exemple, de passer d'une moyenne de crédits de 12 millions de francs au cours de ces dernières années pour l'axe routier central à une moyenne de 56 millions de francs par an, ce qui représente presque un quintuplement dans une région qui mérite à la fois un effort de solidarité nationale et régionale. C'est un élément extraordinairement positif.

Quant au port de Roscoff, j'examinerai, en fonction des réponses que nous aurons sur les dernières interventions du FEDER, s'il subsiste des possibilités d'action pour des interventions comme celles que vous préconisez.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Jean-Jacques Barthe.

M. Jean-Jacques Barthe. Monsieur le ministre, votre projet de budget prévoit, cette année encore, 1 700 suppressions d'emplois dans le personnel de l'équipement. Ces nouvelles coupes sombres s'ajoutent aux 1 200 emplois déjà supprimés l'an dernier.

Les catégories les plus touchées sont les ouvriers de parcs et les agents de travaux, mais, au bout du compte, ce sont les usagers qui vont, une fois de plus, faire les frais de votre politique. Cette réduction des effectifs aura en effet des conséquences graves, notamment dans quelques mois pour mettre en œuvre la viabilité hivernale. Il suffit à ce sujet de se souvenir des difficultés rencontrées l'hiver dernier.

En fait, se pose toute la question de l'avenir de l'entretien routier. De ce point de vue, nous sommes très inquiets de vos perspectives d'abandon au secteur privé de tâches dévolues aux personnels de l'équipement.

Les demandes pressantes de la fédération patronale des travaux publics réclamant, ici et là, la dévolution de tâches effectuées par le parc de l'équipement semblent avoir trouvé un accueil favorable de votre part.

Le climat, chez les personnels, est d'autant plus à l'inquiétude que, dans le projet de budget, les mesures de titularisation des agents C et D ne visent que la moitié des personnels concernés, tandis que la fonctionnarisation des catégories A et B est renvoyée aux calendes grecques.

Des transformations d'emplois de personnels de travaux sont certes effectuées, mais elles s'accompagnent des suppressions de postes déjà évoquées, alors que la revalorisation des classifications des ouvriers des parcs et ateliers n'est pas prévue. Permettez-moi de vous rappeler encore que les statuts des personnels de travaux « attendent » depuis plus de vingt ans.

Enfin, il y a la menace du rapport Arthuis, expérimenté à l'équipement. Sous couvert de moderniser la gestion, il s'agit d'introduire une norme de réduction des effectifs.

Monsieur le ministre, ne pensez-vous pas que la gestion devrait plutôt reposer sur les principes suivants : partir des besoins - et notre pays souffre de ce point de vue de retards d'équipement ; améliorer les conditions de la maîtrise publique dans le domaine de l'équipement, car les incidents et catastrophes qui se succèdent témoignent du danger du processus de déréglementation que vous conduisez ; donner les moyens humains nécessaires aux services de l'équipement, c'est-à-dire des agents en nombre suffisant, correctement payés, dont les statuts et qualifications doivent être revalorisés ?

Monsieur le ministre, allez-vous tenir compte des revendications des personnels et de leurs syndicats dont, je tiens à le préciser, les exigences de qualité et de bon fonctionnement du service public coïncident avec l'intérêt des usagers et de la nation ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Dans le projet de budget pour 1988 une économie de 1 600 emplois est en effet prévue. Cette évolution des emplois dans une administration qui emploie 126 000 personnes vous conduit à dire que la puissance publique laisse au secteur privé une partie des travaux, monsieur Barthe.

Or, lorsque je regarde l'évolution des dernières années, je constate que les sacrifices qu'ont dû consentir les services de l'équipement du fait d'une politique de baisse des investissements, dont vous avez été, pour partie, responsable, ont pesé essentiellement sur les effectifs du secteur privé. Ces derniers ont en effet diminué dans le bâtiment et les travaux publics de 25 p. 100. C'est d'ailleurs ce secteur qui a payé le plus lourd tribut à la crise des dernières années.

M. Jean-Jacques Barthe. Et dire que vous êtes censé être le défenseur du service public !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Je suis convaincu que des efforts de productivité doivent être consentis dans l'ensemble de mon secteur ce dont le personnel est parfaitement conscient. Cependant, à cet effort de productivité doivent correspondre des efforts de l'Etat en faveur de la revalorisation des catégories qui ont le moins de perspectives. C'est pourquoi le budget de 1988 permettra la revalorisation de 1 500 postes ainsi que la titularisation de 6 182 agents, ce qui est extrêmement important.

Si l'on ajoute à cela les efforts accomplis en matière de formation professionnelle, on a une illustration de notre volonté de reclassement et de revalorisation salariale.

M. le président. La parole est à M. Paul Mercieca.

M. Paul Mercieca. Monsieur le ministre, nous voici une fois de plus amenés à vous interroger sur la recrudescence des saisies et des expulsions.

Les députés et les militants communistes sont amenés à intervenir fréquemment pour s'opposer à des saisies ou à des expulsions frappant des familles de locataires de bonne foi qui connaissent de grandes difficultés pour payer leurs loyers

et leurs charges. Ces familles sont confrontées à la flambée des loyers du secteur privé, que vous avez libérés. Il y a aussi nombre de saisies ou d'expulsions dans le secteur des H.L.M.

Ces locataires, parmi les plus modestes, aux ressources précaires ou sans ressources, sont les victimes de votre politique d'aggravation du chômage et d'atteinte au pouvoir d'achat. En exécutant ces saisies ou expulsions, vous ne faites qu'aggraver leur situation et vous poussez nombre de ces familles à vivre dans des taudis.

Les communistes sont aux côtés des locataires en difficulté. Nous nous employons à faire la clarté sur les causes de leurs difficultés et nous leur proposons de lutter pour refuser une situation qui n'a rien de fatal.

Monsieur le ministre, allez-vous entendre la voix de tous ceux qui souffrent de vos choix politiques, économiques et sociaux ? Allez-vous prendre en compte les propositions que nous formulons : arrêt des saisies et expulsions qui frappent les locataires de bonne foi, interdiction des hausses de loyers et de charges au-delà de l'inflation, abaissement sensible des loyers des logements construits ou réhabilités depuis 1977, augmentation de 15 p. 100 de l'A.P.L. et de l'allocation logement et garantie de progression au rythme de l'inflation, mesures spécifiques pour les locataires en difficulté, notamment par la mise en place de fonds d'aide aux impayés, financés sur les profits retirés de la spéculation immobilière ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Monsieur le député, le nombre des expulsions n'a pas varié au cours des dernières années grâce à une série de dispositions.

La première est le développement des fonds d'aide aux impayés de loyers. Il en existe aujourd'hui 140 dans le secteur social qui ont aidé l'année dernière 30 000 ménages et ainsi permis d'éviter des expulsions.

La deuxième disposition est l'indemnisation par l'Etat des bailleurs qui n'ont pas pu obtenir du préfet l'octroi de la force publique pour expulser à la suite de décisions de justice. Je rappelle que les sommes versées aux bailleurs sont passées de 7 millions de francs en 1981 à 90 millions de francs en 1986, et sont en hausse encore dans le budget de 1988 d'un montant substantiel.

La troisième disposition est le développement dans soixante-dix-huit départements des compléments locaux de ressources versés aux familles au chômage de longue durée, qui sont souvent celles qui rencontrent les plus grandes difficultés. Aujourd'hui, 35 000 familles bénéficient de compléments locaux de ressources qui, s'ils sont généralisés, devraient réduire encore le nombre d'impayés de loyers.

Monsieur le député, même si aujourd'hui la situation ne s'est pas globalement améliorée, compte tenu de l'évolution du chômage et du nombre de plus en plus élevé de ruptures familiales, qui est la cause essentielle des difficultés...

M. Germain Gengwin. Très juste !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. ... le nombre des expulsions est stable et je vous assure que tout est mis en œuvre pour le réduire au minimum.

M. Paul Mercleca. Il est encore trop élevé, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre, depuis 1984 les aides personnelles au logement, A.P.L. et allocations logement, ne cessent d'être rabotées et ont perdu du pouvoir d'achat. Dans le même temps, les quittances des locataires, les mensualités de remboursement des accédants à la propriété ont augmenté dans des proportions bien supérieures à l'évolution de l'inflation et à la progression des salaires.

Vous avez modifié les barèmes de telle sorte que pour les allocataires dont les revenus sont de peu supérieurs au S.M.I.C., la baisse de l'A.P.L. a été de 50 à 150 francs par mois. A croire, monsieur le ministre, que les salariés dont les revenus avoisinent 4 500 francs par mois seraient pour vous des nantis à qui il faut réduire l'aide de la collectivité nationale !

Vous dites qu'en contrepartie les bénéficiaires de l'A.P.L., dont les revenus sont inférieurs au S.M.I.C., verront leur allocation revalorisée de 30 à 50 francs. C'est faux, car vous

introduisez dans le barème une modification de prise en compte des charges locatives, ce qui va encore minorer l'A.P.L.

Cette baisse qui touche aussi les accédants à la propriété vous permet de réaliser, selon les estimations de l'union des H.L.M., une économie de un milliard de francs sur le dos des familles bénéficiaires.

Ne sachant plus comment sortir des perversités de votre réforme de 1977, jamais abrogée, qui a mis en place A.P.L. et loyers chers, vous ponctionnez toujours plus les familles à revenu modeste. C'est une nouvelle illustration de vos orientations antisociales.

Nous avons, pour notre part, arrêté des mesures sérieuses de justice que nous rappelons dans une proposition de loi sur le logement, dont le Gouvernement et la majorité refusent toujours la discussion. Mais tout de suite, monsieur le ministre, pour réparer ces injustices, il est urgent de revaloriser d'au moins 15 p. 100 l'A.P.L. et l'allocation logement, pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat depuis 1984.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Les priorités sociales en matière d'effort budgétaire pour les aides personnelles au logement concerneront en 1988 les accédants à la propriété en difficulté, le « bouclage » de l'allocation logement pour ceux qui n'en bénéficiaient pas et qui ont entre vingt-cinq et soixante ans, et enfin une revalorisation de 15 p. 100 de l'allocation logement pour les primo-accédants dans l'ancien.

J'estime que ces mesures, dont le coût global va majorer de 2,5 milliards les aides au logement en 1988 par rapport à 1987, vont dans le sens d'une véritable solidarité.

M. le président. Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Xavier Hunault.

M. Xavier Hunault. Monsieur le ministre, l'aménagement rural est l'une des priorités retenues par la commission de la production et des échanges.

Nous sommes tributaires, en la matière, de la politique agricole commune, par le biais du FEOGA et du fonds de développement régional. Or, l'un et l'autre font l'objet actuellement de négociations en vue de définir une nouvelle politique, ce qui n'est pas sans susciter dans les populations rurales et chez leurs élus certaines inquiétudes.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous prie de nous préciser comment votre politique s'insère dans la politique européenne.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Vous posez, monsieur Hunault, une question très vaste qui porte sur le rôle des différentes structures dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, spécialement en faveur des zones rurales.

Au niveau européen, le FEDER sert à la fois les politiques de reconversion et les politiques de développement des zones rurales. On nous demande qu'il soit de plus en plus concentré sur les zones prioritaires.

Au niveau national, quatre orientations ont été confirmées le 13 avril.

Le premier pilier est un effort de désenclavement routier et ferroviaire et un effort sur les télécommunications.

Le deuxième pilier est un nouvel engagement pour relocaliser des activités économiques industrielles et tertiaires. C'est ce que j'appelle la politique de décentralisation des zones prioritaires de la politique d'aménagement du territoire.

Le troisième pilier est, d'une part, l'aide aux conversions industrielles et, d'autre part, l'effort budgétaire supplémentaire qui sera fait dans le collectif.

Le quatrième pilier, le plus difficile aujourd'hui, celui qui soulève un vrai débat, est l'aide aux zones rurales, compte tenu des perspectives de la politique agricole. Une nouvelle réflexion doit s'engager ; c'est déjà fait dans plusieurs régions, notamment dans la vôtre, les Pays de Loire, où un débat s'ouvrira dans les jours prochains. Au terme de ces débats, une synthèse sera faite, probablement au cours du mois de janvier, avec l'ensemble des forces professionnelles et des élus, de façon à définir pour l'avenir, les éléments du renforcement d'une politique en faveur des zones rurales.

Pour moi, les priorités de cette politique comprennent, outre le désenclavement, un effort en matière d'éducation, une contribution au financement des collectivités locales du fait de l'évolution de la population et une incitation à la coopération intercommunale. J'y ajoute aussi les problèmes posés par le coût du foncier non bâti qui sont, dans certaines zones, un obstacle à l'extensivité de l'agriculture.

Au terme de cette réflexion seront définis les différents intervenants européens, nationaux, mais aussi régionaux, car - la suite du rapport Guichard l'a confirmé - il appartient aux régions de mettre en œuvre des moyens d'incitation pour parvenir à un meilleur développement de celles qui sont en difficulté par rapport aux pôles centraux actuels. C'est, à mon avis, l'un des principaux éléments des débats sur l'aménagement rural.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Equipement, logement, aménagement du territoire et transports (*suite*) :

Aménagement du territoire, urbanisme, logement, services communs et article 68 (*suite*).

Annexe n° 22. - Aménagement du territoire, M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial ; avis n° 965, tome VII, de M. Jean Royer, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 26. - Urbanisme et logement, M. Maurice Ligot, rapporteur spécial ; avis n° 965, tome XI, de M. Charles Fèvre, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 25. - Services communs : transports terrestres, M. Michel Barnier, rapporteur spécial.

Equipement, logement, aménagement du territoire et transports (*suite*) :

Routes et sécurité routière, transports ; budget annexe de la navigation aérienne.

Annexe n° 25. - Services communs : transports terrestres, M. Michel Barnier, rapporteur spécial ; avis n° 965, tome X, de M. Franck Borotra, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 23. - Aviation civile et météorologie ; budget annexe de la navigation aérienne, M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial ; avis n° 962, tome X, de M. Bruno Gollnisch, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 965, tome VIII, de M. Claude Labbé, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN